RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Évaluation • Recherche • Enseignement supérieur

Hcéres

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022

Article 21 de la Loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes
« Toute autorité administrative indépendante ou autorité publique indépendante adresse chaque année, avant le 1er juin, au Gouvernement et au Parlement un rapport d'activité rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens. Il comporte un schéma pluriannuel d'optimisation de ses dépenses qui évalue l'impact prévisionnel sur ses effectifs et sur chaque catégorie de dépenses des mesures de mutualisation de ses services avec les services d'autres autorités administratives indépendantes ou autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère. Le rapport d'activité est rendu public. »

Rapport d'activité 2022 adopté par le collège du Hcéres le 6 mars 2023.

Date de publication : juin 2023
ISSN 2495 – 1269
Conception et réalisation : Taola/Agence Panteo.fr

SOMMAIRE

6 AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

8 LE COLLÈGE

13 HISTOIRE ET MISSIONS

17 ACTIVITÉ

18 2022 : année de consolidation
22 Chiffres clés de l'année 2022
24 Moments clés de l'année 2022
27 Cartographie des vagues d'évaluation
28 Évaluer les unités de recherche
30 Évaluer les formations
33 Évaluer les universités et les écoles
36 Évaluer les organismes
38 Évaluer à l'international
41 Produire des indicateurs et des analyses scientométriques
44 Promouvoir l'intégrité scientifique
46 Collecter et traiter les données

48 MOYENS

49 Métiers et fonctions
52 Budget
54 Trajectoire pluriannuelle

56 L'ORGANIGRAMME DU HCÉRES

58 Glossaire

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

THIERRY COULHON
Président du Hcéres

L'année 2022 a tenu ses promesses et a permis de poser les fondations qui nous permettront de concrétiser, en 2023, les objectifs que nous nous sommes fixés. Il s'agit pour nous de donner à l'évaluation un rôle central dans la régulation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. C'est un objectif d'autant plus important pour le Hcéres que cela s'inscrit dans un contexte où le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) cherche à repenser sa relation avec les établissements via la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

Nous nous sommes donné les moyens de nos ambitions en recrutant les personnels nécessaires dans les départements qui concourent à l'évaluation, mais aussi au sein du Département du numérique et des données (DND). Cette ambition s'est également traduite dans la relation qu'entretient le Haut Conseil de l'évaluation

> **« Il s'agit pour nous de donner à l'évaluation un rôle central dans la régulation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. »**

Nous continuons de renforcer l'impact des rapports produits par le Hcéres, c'est-à-dire qu'ils disent le vrai de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'ils soient utiles.

de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) avec ses experts, à travers une campagne de diversification du vivier et de revalorisation des indemnités qui leur sont versées. Nous pouvons et devons encore progresser et j'ai la certitude que le bilan de 2023 permettra de revenir sur une politique de gestion des ressources humaines encore plus ambitieuse et sur la mise en place d'outils permettant de fluidifier la relation avec les experts qui sont au cœur de notre activité.

Je le rappelais l'année dernière, la route vers la simplification est longue et difficile, mais je crois que les efforts entrepris commencent à trouver un écho dans le quotidien de nos collègues. À titre d'exemple, pour les laboratoires évalués dans le cadre de la vague D, le Hcéres propose désormais des tableaux à remplir radicalement simplifiés, avec en particulier une pré-complétion des publications lorsqu'elles sont enregistrées sur le portail d'archives ouvertes HAL.

Dans un autre champ, les travaux entrepris conjointement par le Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et France Compétences permettent désormais aux établissements évalués par le Hcéres d'utiliser, sans démarche supplémentaire, le label Qualiopi et donc de bénéficier des fonds de la formation professionnelle. C'est là une avancée majeure. Nous travaillons à ce que les établissements évalués par la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG), avec laquelle notre collaboration s'est amplifiée, puissent aussi en bénéficier.

Il reste encore à faire, et j'ai bon espoir que les travaux entrepris en 2022 dans le cadre de la coordination avec la CTI permettront de mettre bientôt fin à cette absurdité consistant à demander deux fois la même chose aux établissements évalués.

Enfin, et c'est peut-être le plus important à mon sens, nous continuons de renforcer l'impact des rapports produits par le Hcéres, c'est-à-dire qu'ils disent le vrai de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'ils soient utiles. Cela trouve sa traduction dans la création de nouveaux produits, dont les synthèses recherche d'établissements, publiées dans le cadre de la vague B, sont une illustration. Cette ambition trouvera un écho d'autant plus important lorsque nous publierons, dès cette année, les rapports de la vague C, les premiers de l'évaluation intégrée, c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble du champ d'activité des établissements et qui contribueront à mieux éclairer les établissements, mais aussi l'ensemble des parties prenantes de notre système d'enseignement supérieur, des tutelles ministérielles aux collectivités locales.

Dire le vrai de l'enseignement supérieur, c'est aussi exploiter et problématiser les nombreuses données qui transitent par le Hcéres, en les croisant avec les nombreux acteurs qui contribuent à sa connaissance. C'est là l'ambition de l'Observatoire de l'enseignement supérieur dont la préfiguration démarre en ce début d'année 2023 mais nous aurons, à l'évidence, l'occasion d'y revenir dans le détail à l'occasion du prochain rapport d'activité. ●

LE COLLÈGE

Garant de la qualité des travaux du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), le collège en assure l'administration. Il arrête le programme annuel d'évaluation et définit les mesures propres à préserver la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation.

UNE INSTANCE DE DISCUSSIONS ET DE DÉCISIONS

Comme dans toute autorité indépendante, la gouvernance du Hcéres est organisée autour de son collège. Aux termes du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021[1], il délibère notamment sur les éléments relatifs à :

- L'évaluation : charte de l'évaluation, référentiels et programmes des évaluations conduites par le Hcéres, conditions de nomination des experts, modalités de validation des procédures d'évaluation et politique en matière de coopération internationale ;

- L'administration : questions budgétaires, financières et de tarification, règlement intérieur et organisation interne, rapport annuel d'activité, conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel.

Le Hcéres s'est doté d'un règlement intérieur, approuvé lors de la séance du collège du 9 mai 2022, qui définit les principes de son organisation interne, du fonctionnement du collège, de la déontologie de ses membres et de celle des collaborateurs, ainsi que des experts du Hcéres[2].

Les relevés des délibérations, les annexes et les procès-verbaux des séances du collège, au nombre de six pour l'année 2022 (31 janvier, 16 février, 9 mai, 19 septembre, 29 septembre et 5 décembre) sont mis en ligne sur le site internet du Hcéres.

TRENTE MEMBRES NOMMÉS PAR DÉCRET

Jusqu'à son renouvellement prévu en 2024, conformément aux dispositions de la Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030[3] modifiant les termes de l'article L.114-3-3 du code de la recherche quant à sa composition, le collège comprend trente membres. Ces quinze femmes et quinze hommes sont nommés par décret pour une durée de quatre ans, et leur mandat est renouvelable une fois. Désigné parmi eux, le président dirige le Hcéres.

Les décrets de nomination du président et des membres du collège ont été pris le 30 octobre 2020, puis, pour le remplacement des membres démissionnaires, le 27 décembre 2021 et le 13 décembre 2022.

1. Décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur / https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044384967
2. https://www.hceres.fr/fr/college-du-hceres
3. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027/

COMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022

/// SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (CNU) :

Valérie Botta-Genoulaz, professeure des universités, automatique, génie industriel (INSA Lyon) ;

Sylvain Ferez, directeur adjoint de l'unité de recherche Santé, éducation, situations de handicap (Université de Montpellier) ;

Caroline Gruson, professeure des universités, mathématiques (Université de Lorraine) ;

René Guinebretière, professeur des universités, physique de la matière condensée (Université de Limoges) ;

Aurélie Perrier-Pineau, maître de conférences, chimie (Université de Paris).

/// SUR LA PROPOSITION DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CoNRS) PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) :

Jean-Luc Adam, directeur de recherche (UMR Institut des sciences chimiques de Rennes, Université de Rennes 1) ;

Sylvie Brau-Nogué, ingénieure de recherche, cheffe de projet en instrumentation en astrophysique (CNRS – IRAP) ;

Ambra Giglia-Mari, professeure associée, responsable de l'équipe Réparation de l'ADN par excision de nucléotides et transcription (Institut NeuroMyoGène, Université de Lyon, CNRS, Inserm).

/// SUR LA PROPOSITION DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION DE CHACUN DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE :

Jean-Claude Sirard, directeur de recherche, microbiologie (Inserm).

/// SUR LA PROPOSITION DES PRÉSIDENTS OU DIRECTEURS D'ORGANISME DE RECHERCHE :

Geneviève Almouzni, directrice de recherche CNRS, biologie, responsable de l'équipe Chromatin Dynamics (Institut Curie), membre de l'Académie des sciences ;

Michel Bidoit, directeur de recherche honoraire CNRS, informatique (Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions) ;

Isabelle Oswald, directrice du laboratoire de toxicologie alimentaire (ToxAlim, INRAe).

/// SUR LA PROPOSITION DE FRANCE UNIVERSITÉS (CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ) ET DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES ÉCOLES FRANÇAISES D'INGÉNIEURS (CDEFI) :

Laurent Bigué, professeur des universités, traitement du signal et des images (ENSISA, Université de Haute-Alsace) ;

Manuelle Franck, professeure des universités, géographie, Indonésie, Asie du Sud-Est (Inalco) ;

Paul Indelicato, directeur de recherche CNRS, physique, conseiller recherche du bureau de France Universités.

/// AU TITRE DES DEUX AUTRES MEMBRES AYANT LA QUALITÉ DE CHERCHEUR, D'INGÉNIEUR OU D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR :

Stéphane Dalmas, conseiller innovation pour la direction générale d'Inria ;

Nathalie Vergnolle, directrice de l'Institut de recherche en santé digestive (Inserm, ENVT, INRAe, UPS).

/// AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS PROPOSÉS PAR LES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS :

Benjamin Peutevynck, membre du bureau national de l'UNEF, responsable des questions universitaires ;

Marine Ribals, chargée de mission Approches participatives de la vie étudiante, CRI (désignée par la FAGE).

/// AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Yann Algan, professeur à HEC, économie, membre du Conseil d'analyse économique ;

Hélène Burlet, experte en Nouvelles Technologies de l'Énergie (NTE) à la direction scientifique des énergies du CEA ;

Daniela Cristina Ghitulica, professeure à l'Université Politehnica de Bucarest, génie chimique, directrice générale de l'Agence roumaine d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (ARACIS) et vice-présidente de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA) ;

Philippe Gillet, directeur scientifique de la société SICPA, géophysique, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, Suisse ;

Ronny Heintze, commissaire en charge des affaires internationales à l'*Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengängen* (AQAS), Allemagne ;

Didier Roux, directeur de recherche CNRS, physique, délégué à la communication et à l'information scientifique de l'Académie des sciences ;

Cathie Vix-Guterl, vice-présidente Anticipation & Portfolio Performance, TotalEnergies ;

Marilena Maniaci, professeure à l'Université de Cassino et du sud du Latium, paléographie, membre du conseil d'administration de l'*Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca* (ANVUR).

/// AU TITRE DES PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE CHAQUE ASSEMBLÉE :

Philippe Berta, député de la 6e circonscription du Gard (groupe Démocrate) ;

Sonia de La Provôté, sénatrice du Calvados (groupe Union Centriste).

RETOUR SUR LES SÉANCES DU COLLÈGE DU HCÉRES DE L'ANNÉE 2022

31 JANVIER ET 16 FÉVRIER 2022

- Délégation de pouvoir au président ;
- Frais de missions ;
- Amortissement des immobilisations ;
- Référentiels d'évaluation des formations (hors doctorat/PhD) et du doctorat/PhD à l'étranger ;
- Conditions de nomination des experts ;
- Conditions de nomination des experts : annexe relative aux panels disciplinaires du Département d'évaluation de la recherche (DER) ;
- Référentiel d'évaluation des établissements publics expérimentaux (EPE).

9 MAI 2022

- Règlement intérieur ;
- Rapport d'activité 2021 ;
- Modalités de validation des procédures d'évaluation mises en œuvre par d'autres instances ;
- Référentiel d'évaluation des centres d'investigation clinique (CIC) ;
- Référentiel d'évaluation des établissements supérieurs à l'étranger ;
- Recommandations en matière de procédure de déport des référents à l'intégrité scientifique (RIS).

19 SEPTEMBRE ET 29 SEPTEMBRE 2022

- Modifications portées aux référentiels d'évaluation des établissements, des formations du 1er, 2e et 3e cycle et des unités de recherche ;
- Référentiel d'évaluation de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Référentiel d'évaluation des écoles d'art et de design ;
- Référentiel d'évaluation des formations des écoles d'art et de design ;
- Critères d'accréditation pour les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger, pour les formations (hors doctorat/PhD) à l'étranger et pour les doctorats/PhD à l'étranger ;
- Création du comité social d'administration.

5 DÉCEMBRE 2022

- Dispositif indemnitaire de fin d'année pour les personnels du Hcéres ;
- Budget initial de l'exercice 2023 ;
- Référentiel d'évaluation des unités de recherche à l'étranger ;
- Critères d'accréditation des unités de recherche à l'étranger ;
- Référentiel d'évaluation des organismes de recherche à l'étranger ;
- Critères d'accréditation des organismes de recherche à l'étranger.

HISTOIRE ET MISSIONS

Autorité publique indépendante (API), conformément à la Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030[4], en charge de l'évaluation de l'ensemble des formations et des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche ou de la validation des procédures d'évaluation conduites par d'autres instances, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a été créé en 2013 et installé par décret en novembre 2014 pour se substituer à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)[5].

4. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027/
5. La Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche a créé l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Le Haut Conseil a été créé par la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il s'est substitué à l'AERES.

LE HCÉRES : UNE API AU CŒUR DU DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION

L'AERES a été instituée en 2006, avec un statut d'autorité administrative indépendante (AAI), pour assurer l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des entités de recherche et des formations en France et, également, participer à des missions de coopération et d'évaluation à l'étranger.

Conservant le statut d'AAI et reprenant l'ensemble des droits et obligations de l'AERES à partir de 2013, le Hcéres a gardé ses prérogatives dans le champ international et s'était vu confier une mission d'évaluation a posteriori des programmes d'investissements d'avenir (PIA). A par ailleurs été introduite la possibilité pour les entités évaluées de choisir une autre instance que le Hcéres, à condition que celui-ci en valide préalablement les procédures d'évaluation. Enfin, a aussi été intégré l'Observatoire des sciences et techniques (OST), qui produit des indicateurs et réalise des études et des analyses bibliométriques sur la recherche.

Depuis le 1er janvier 2022, comme prévu par la LPR, le Hcéres est une autorité publique indépendante (API), dont les missions ont été révisées et enrichies[6].

6. Article L. 114-3-1 du code de la recherche / https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044588937

UNE ÉVALUATION VISANT À ÉCLAIRER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Hcéres émet à l'attention des acteurs publics, de leurs partenaires et des publics intéressés des appréciations motivées sur la qualité des résultats obtenus par les établissements et les structures évalués.

Les avis rendus dans ses rapports d'évaluation sont destinés à aider prioritairement :

- Les établissements contribuant au service public de l'enseignement supérieur et au service public de la recherche, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique d'établissement ;
- L'État, pour la préparation des contrats pluriannuels définissant notamment les activités et les objectifs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que pour l'allocation des moyens à ces derniers.

DES MISSIONS D'ÉVALUATION RICHES ET VARIÉES

Dans le cadre fixé par la loi et le règlement, le Hcéres évalue des objets nombreux et diversifiés, en particulier les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique, l'Agence nationale de la recherche (ANR), les structures et unités de recherche (à la demande de leur établissement de rattachement) et les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur préalablement à l'accréditation ou à son renouvellement. À cette occasion, le Haut Conseil veille à ce que l'offre de formation proposée par l'établissement soit adaptée à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Le Hcéres s'assure en outre de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances et, lorsqu'un établissement décide d'y recourir, valide auparavant les procédures d'évaluation qu'elles mettent en œuvre.

Répondant aux besoins d'évaluation énoncés par les ministres compétents en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, le Hcéres peut encore être amené à évaluer les activités d'expertise scientifique auprès des pouvoirs publics et du Parlement, les grandes infrastructures de recherche nationales (GIR), les structures de droit privé recevant des fonds

publics destinés à la recherche ou à l'enseignement supérieur, les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, ainsi que la mise en œuvre des mesures visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements relevant de son champ d'intervention.

L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Assurant la promotion de l'intégrité scientifique et sa prise en compte dans les évaluations qu'il conduit ou dont il valide les procédures, le Haut Conseil participe à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique et favorise l'harmonisation et la mutualisation des pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans ce domaine.

Le Hcéres publie la Charte française de déontologie des métiers de la recherche et exprime des recommandations définissant le cadre général des modalités de déport des référents à l'intégrité scientifique (RIS) des établissements publics contribuant au service public de la recherche et des fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique.

Enfin, le Hcéres est destinataire du rapport que ces établissements et fondations élaborent tous les deux ans sur les actions qu'ils entreprennent pour garantir les valeurs de l'intégrité scientifique et favoriser le respect de ses exigences[4].

7. Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique / https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360

LA COORDINATION DES INSTANCES D'ÉVALUATION

Le Haut Conseil, en application de la LPR, coordonne l'action des instances d'évaluation nationales dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur, à l'exception des instances chargées de l'évaluation des personnels, dans le respect des caractéristiques particulières des missions exercées par ces instances nationales.

Précisé dans un décret publié en février 2022[8], ce rôle de coordination s'exerce notamment auprès de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) et de la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Il concerne la cohérence entre les référentiels d'évaluation, les calendriers et les modalités de déroulement des évaluations, la politique d'information et de partage des données, l'action européenne et internationale. Il s'articule aussi avec la mission précitée du Hcéres relative à la validation des procédures d'évaluation mises en œuvre par d'autres instances.

Ainsi, le Hcéres a signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un protocole d'accord fixant les conditions d'accueil de la CEFDG dans ses locaux et de mise à disposition des agents nécessaires au fonctionnement de celle-ci.

En plus d'un dialogue permanent, deux groupes de travail ont été mis en place avec la CTI sur les composantes des établissements publics expérimentaux (EPE) et les échanges de documents pour l'évaluation des écoles externes.

La coordination permettra à terme que les établissements évalués par le Hcéres, la CTI et/ou la CEFDG ne soient plus sollicités à de multiples reprises pour transmettre les mêmes informations. Dès lors que l'évaluation représente un outil de régulation du système d'enseignement supérieur et de recherche, elle peut être débarrassée de ce qui l'alourdit inutilement pour en renforcer la légitimité et la concentrer sur une appréciation des résultats et des avancées réellement constatées.

8. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045207153

LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE L'ANNÉE 2022

22 FÉVRIER

Décret pris pour l'application de l'article L. 114-3-1 du code de la recherche relatif à la coordination des instances d'évaluation nationales par le Hcéres.

26 AOÛT

Arrêté modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et introduisant un article 19 bis sur le serment individuel par lequel le docteur s'engage à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle.

20 DÉCEMBRE

Décret modifiant le décret n° 2015-1143 du 15 septembre 2015 instituant des indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels et collaborateurs du Hcéres.

Arrêté modifiant l'arrêté du 15 septembre 2015 fixant les montants des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil et à certains personnels du Hcéres.

ACTIVITÉS

Autorité publique indépendante de plein exercice depuis le 1er janvier 2022, le Hcéres poursuit sa transformation. Restructurée autour d'équipes renouvelées et renforcées, l'institution assume aujourd'hui ses fonctions et obligations en matière budgétaire, financière, comptable et de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, jouissant d'un statut lui garantissant capacité d'agir et responsabilité, le Hcéres est au service des structures évaluées (universités, grandes écoles, organismes), de leurs tutelles, de leurs partenaires et, in fine, de la qualité de la formation et de la recherche.

2022 ANNÉE DE CONSOLIDATION

UNE ÉVALUATION INTÉGRÉE PLUS SIMPLE, PLUS OUVERTE ET PLUS UTILE

La simplification de l'évaluation s'est renforcée à chaque étape du processus. Les données demandées dans le cadre de l'autoévaluation aux entités évaluées, en particulier les unités de recherche, ont été allégées. Les référentiels ont été clarifiés. La démarche d'évaluation intégrée, impliquant l'intervention coordonnée des trois Départements d'évaluation des établissements (DEE), des formations (DEF) et de la recherche (DER), auxquels s'associent non seulement l'Observatoire des sciences et techniques (OST) pour la production d'indicateurs de caractérisation, mais aussi l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) pour les questions relevant de sa compétence, a été mise en œuvre à partir de la campagne 2022.

Des équipes-projet réunissant des conseillers scientifiques du DEE, du DEF et du DER se sont constituées pour préparer les visites des établissements. Les comités d'experts en charge de l'évaluation des établissements sont destinataires, en amont des visites et des entretiens avec les entités évaluées, des rapports et synthèses préparés par le DEF et le DER. Des comités communs ont également pu être réunis pour l'évaluation des écoles d'architecture et d'art et de design. Les rapports d'évaluation des établissements sont ainsi produits de façon plus rigoureuse car ils sont alimentés par l'évaluation des missions fondamentales de l'activité universitaire que sont la recherche et l'innovation d'une part, la formation et la vie étudiante d'autre part.

Parallèlement, un travail d'amélioration a été collectivement engagé pour concentrer la force évaluative des rapports et accroître leur impact. Des synthèses rassemblant les conclusions essentielles ont été élaborées pour les établissements eux-mêmes, comme pour leurs principaux partenaires et au premier chef l'État. Ce mouvement est lancé pour l'évaluation des établissements, pour celle de la recherche et bientôt pour celle de la formation, avec les rapports par cycle de formation.

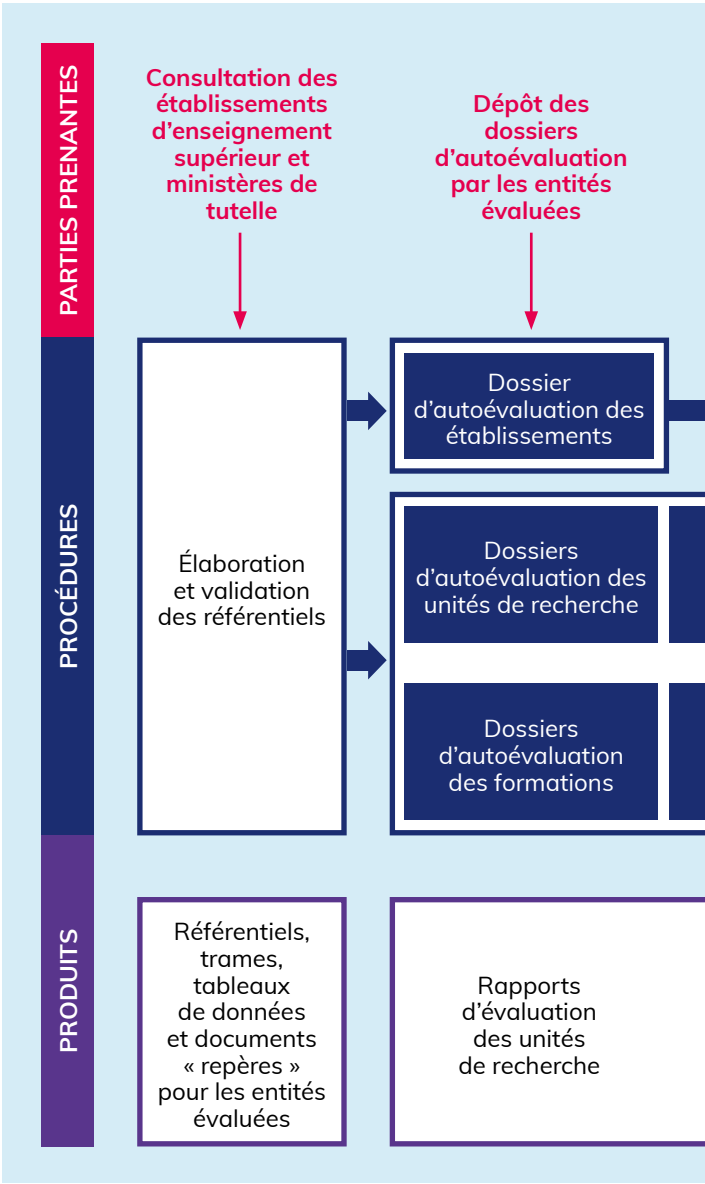

Le Hcéres ayant signé la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) ainsi que l'accord pour la réforme de l'évaluation de la recherche (*cf. infra*), toutes les dimensions concourant à définir et à mesurer la qualité entrent en ligne de compte dans les rapports. Cet aspect

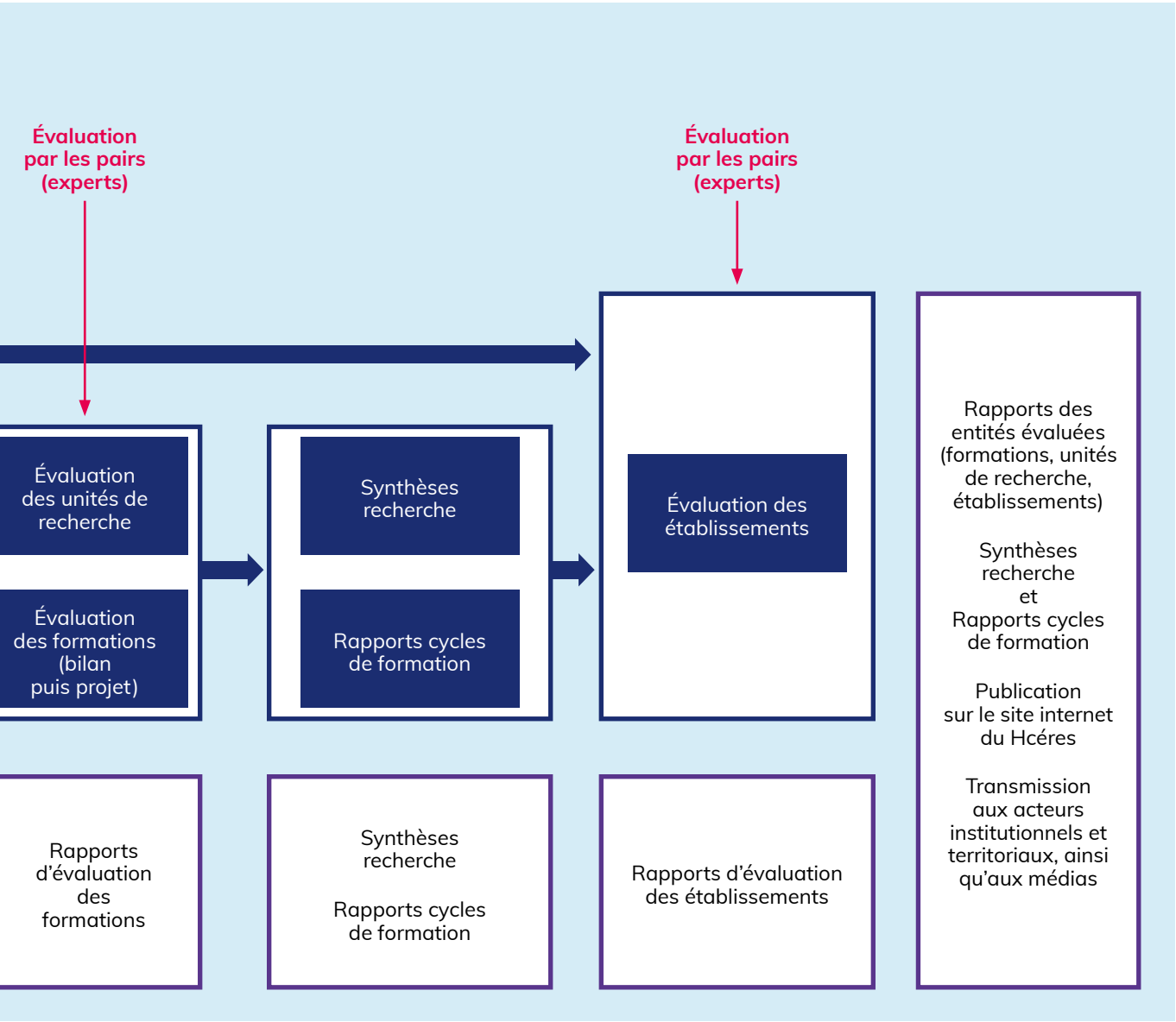

rend encore plus primordiales la caractérisation et l'interprétation des données auxquelles concourt l'OST.

Dernier élément considéré avec davantage d'attention, l'intégrité scientifique pour laquelle l'expertise de l'Ofis est sollicitée lors des évaluations et de l'établissement des rapports.

Élaborés à partir du dernier trimestre de l'année 2022, les premiers rapports en version « intégrée » seront publiés à partir du printemps 2023.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR AMÉLIORER L'IMPACT DES RAPPORTS DU HCÉRES

Outre les concertations avec les parties prenantes et la prise en compte des observations faites lors des retours d'expérience des vagues, le Hcéres a consulté largement sur la meilleure manière de faire évoluer l'évaluation et les rapports publiés. C'est à la suite d'un séminaire de réflexion ayant mobilisé 53 personnes les 27 et 28 septembre 2022 au *Learning Planet Institute* de Paris qu'a été dessinée la feuille de route évoquée *supra* :

- Simplicité, précision et clarté des rapports ;
- Meilleur accompagnement de l'autoévaluation, meilleur suivi des recommandations et renforcement des échanges avec les entités évaluées ;
- Valorisation des données collectées, des résultats et des analyses pour éclairer la société et les grandes questions qui se posent à elle.

Le Hcéres s'est par ailleurs attaché à se doter des moyens humains nécessaires à la réalisation d'une évaluation de qualité. Des chargés de projet ont été recrutés pour le DEE, le DEF et le DER. Deux autres Départements ont été renforcés : le Département du numérique et des données (DND), support essentiel de l'évaluation, et le Département Europe et International (DEI), vecteur de développement important en dehors de la France. Quant à l'appel à candidatures lancé en mars 2021 et réitéré en décembre 2022 sur une plateforme spécialement conçue à cet effet, il a permis d'enrichir le vivier d'experts existant avec plus de 800 nouveaux profils.

Le renouvellement des effectifs s'accompagne d'une politique d'attractivité mise en œuvre à travers la revalorisation des indemnités des experts[9], l'octroi – pour la première fois en décembre 2022 – de primes de fin d'année à tous les agents (fonctionnaires, contractuels en contrat à durée indéterminée et à durée déterminée) et la requalification de plusieurs postes administratifs.

9. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/texte_jo/JORFTEXT000046768283

LES TEMPS FORTS DU TROISIÈME TRIMESTRE 2022 POUR LES PERSONNELS DU HCÉRES

27 ET 28 SEPTEMBRE 2022

Séminaire de réflexion interne sur l'évolution des rapports d'évaluation

29 SEPTEMBRE 2022

Décision de création du Comité social d'administration (CSA) du Hcéres

21 OCTOBRE 2022

Création du groupe de travail développement durable et sobriété énergétique

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles

Comité social d'administration (CSA)

Commission consultative paritaire (CCP)

Avec des taux de participation de 84,35 % pour le CSA et de 88,57 % pour la CCP, le Hcéres se situe largement au-dessus de la moyenne nationale (44,9 % pour les CSA dans la fonction publique d'État – la part la plus faible, soit 19,2 %, revenant à l'Enseignement supérieur et la Recherche).

DES PERSPECTIVES AMBITIEUSES

Fort d'une méthodologie améliorée, le Hcéres veut relever le défi d'atteindre l'opinion publique. En effet, dans un paysage marqué par une grande diversité d'institutions et une offre de formation pléthorique, il faut dire le vrai sur la qualité pour que les étudiants et leurs familles notamment disposent des informations nécessaires pour mieux s'y retrouver et s'orienter. Telle sera la tâche de l'Observatoire de l'enseignement supérieur (OES) dont la mission de préfiguration a été lancée en janvier 2023.

Ce lancement fait écho (tout comme la simplification des référentiels d'évaluation, le renforcement du dialogue avec les entités évaluées et l'appel à candidatures des experts) aux recommandations de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA), qui a renouvelé l'adhésion du Hcéres pour la période 2022-2027, attestant de la conformité de ses procédures et critères d'évaluation avec les exigences européennes en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (*European standards and guidelines* – ESG).

Il conviendra pour le Hcéres :

- De veiller à se maintenir au même niveau d'exigence et de définir des axes stratégiques pour progresser encore, s'agissant surtout de la lisibilité et de la publicité des rapports, de la systématisation des retours d'expérience et de la réalisation d'études thématiques, sur le principe des synthèses disciplinaires nationales, à l'instar de celle sur les mathématiques. Des coopérations avec les communautés scientifiques seront développées à cette fin ;

- De contribuer aux réflexions et aux évolutions en cours sur l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur à l'échelle européenne et internationale, à l'exemple du soutien apporté à 4 projets sélectionnés au début de l'année 2023 dans le cadre du programme Erasmus + « *European Policy Experimentation in Higher Education* » lancé le 15 juin 2022 par la Commission européenne sur le thème « *Pilot a joint European degree label* » en vue de permettre à des alliances d'établissements d'enseignement supérieur et d'autorités nationales d'examiner, tester et faciliter, sur une base volontaire, la délivrance d'un label de diplôme européen conjoint, fondé sur des critères communs[10].

Enfin, en sus de la future constitution d'un Pôle Santé dans le but de mieux évaluer les performances de la recherche médicale (fondamentale, translationnelle et clinique) et des formations aux professions de santé, le Hcéres s'intéressera à l'évaluation des programmes nationaux de recherche et de formation parmi les plus structurants, en particulier certaines opérations significatives déployées au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ou de France 2030.

« Dans un paysage marqué par une grande diversité d'institutions et une offre de formation pléthorique, il faut dire le vrai sur la qualité pour que les étudiants et leurs familles notamment disposent des informations nécessaires pour mieux s'y retrouver et s'orienter. »

10. Les 4 projets sélectionnés sont : ED-LAB (*European Degree Label institutional laboratory*), SMARTT (*Screening, mapping, analyzing, recommending, transferring and transforming HE international programmes*), FOCI (*Future-proof Criteria for Innovative European Education*) et ED-AFFICHE (*European Degree - Advancing, Facilitating and Fostering International Collaboration in Higher Education*) auquel le Hcéres a pris part.
Six universités françaises participent à ces projets lauréats : Cergy Paris Université (CY), Paris 1 Panthéon-Sorbonne (au travers de la participation de l'université européenne *Una Europa* dont elle est membre), l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Lyon 1 Claude Bernard, l'Université d'Aix-Marseille et l'Université de Strasbourg.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

LES ENTITÉS ÉVALUÉES

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE : 44 RAPPORTS PUBLIÉS

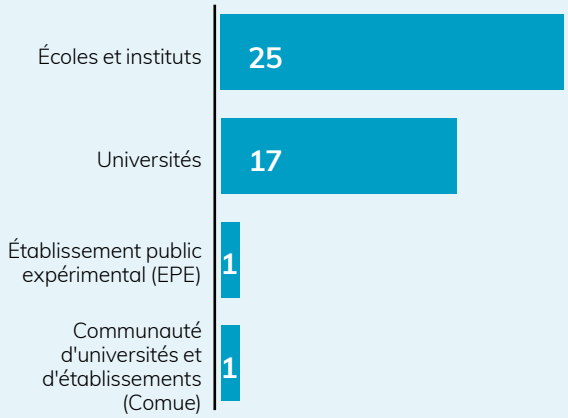

RECHERCHE : 522 ENTITÉS ÉVALUÉES

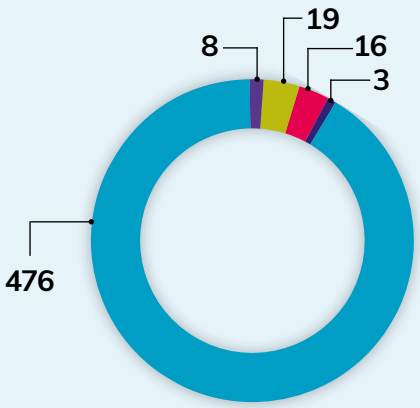

- Unités de recherche
- Structures fédératives de recherche
- Centres hospitaliers universitaires (CHU)
- Centres d'investigation clinique (CIC)
- Entités de recherche privées

ORGANISMES DE RECHERCHE

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)

ÉVALUATIONS ET ACCRÉDITATIONS À L'ÉTRANGER

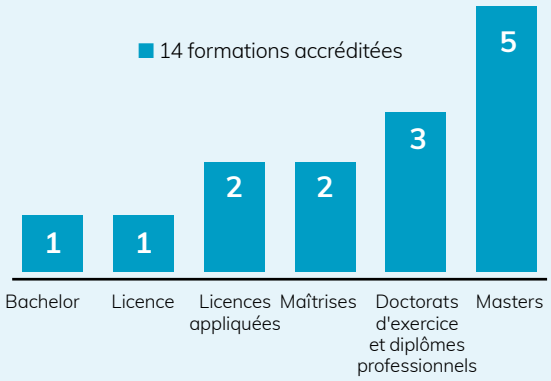

FORMATIONS : 1 574 FORMATIONS DE 1ER, 2E ET 3E CYCLE ÉVALUÉES

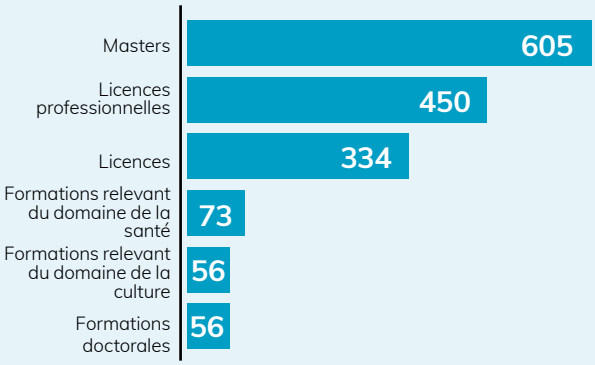

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR CYCLE

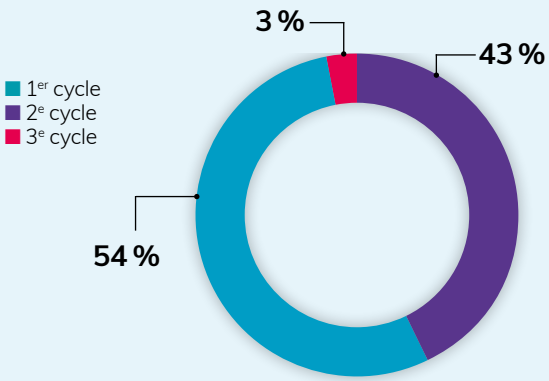

NOMBRE DE RAPPORTS CYCLES ET FORMATIONS

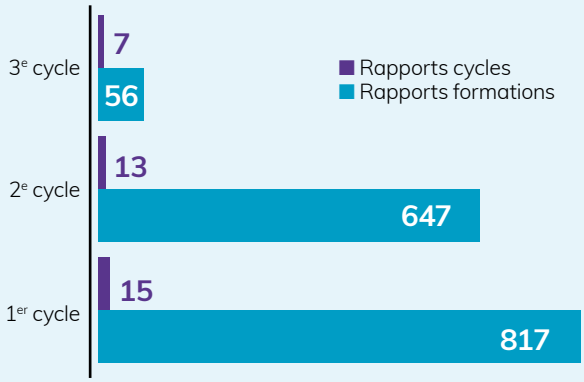

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR DOMAINE

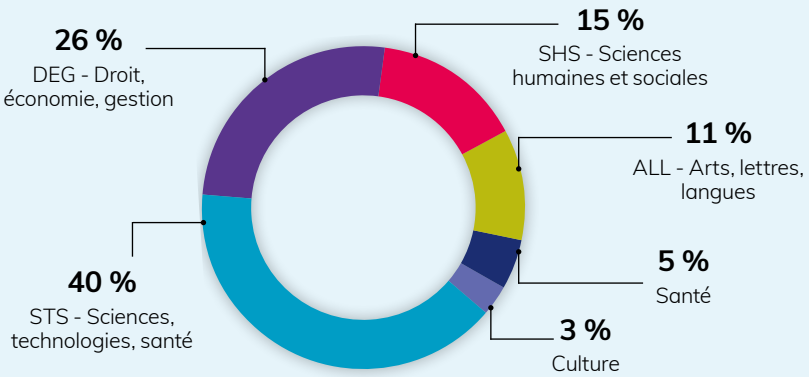

LES EXPERTS

2 791 EXPERTS MOBILISÉS

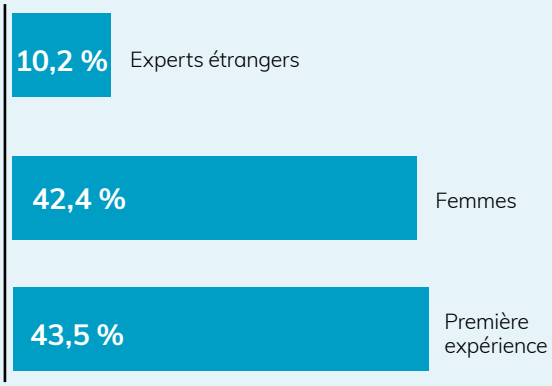

PROFIL DES EXPERTS

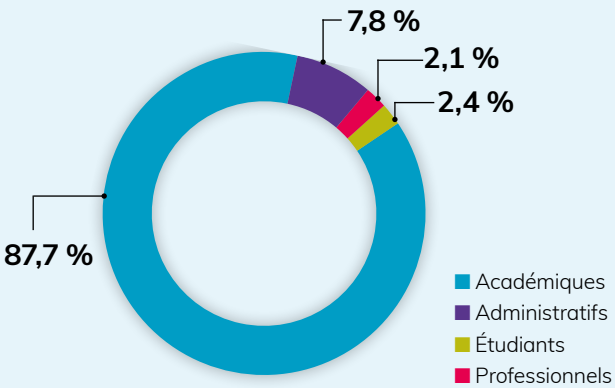

MOMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2022

16 MARS | 16 ET 17 MAI | 9 JUIN

L'évaluation, étape indispensable vers l'espace européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) – PFUE 2022

Organisé dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE 2022), ce colloque a été l'occasion d'évoquer le rôle de l'évaluation dans l'espace européen face aux nombreux défis générés par l'internationalisation et la digitalisation de l'ESR.

Ont notamment été abordés :

- Les forces et les faiblesses de l'ESR européen sur la scène internationale ;
- Les retours d'expérience sur l'utilisation des *European Standards and Guidelines* (ESG) et leur pertinence vis-à-vis des enjeux contemporains et des nouveaux objets de l'ESR ;
- Les premiers jalons et perspectives des universités européennes (alliances, diplômes conjoints) ;
- Les défis de l'évaluation de la recherche en Europe (référentiels, évaluation davantage qualitative, science ouverte, intégrité scientifique).

Une vingtaine d'agences et acteurs européens de l'ESR (dont des représentants des Ministères et de l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO, ainsi que plusieurs représentants diplomatiques) se sont retrouvés parmi les 60 personnes réunies sur le site du Hcéres. Plus de 300 participants (dont 37 % issus de l'ESR français et étranger, 24 % d'agences et 12 % d'organismes de recherche internationaux) ont également suivi la journée en ligne.

La publication d'un livre blanc faisant suite à cet événement est prévue en 2023.

L'évaluation des Sciences humaines et sociales (SHS) en Europe – PFUE 2022

Production bibliographique, participation des SHS à la recherche européenne et impact des productions multilingues : ces sujets ont été abondamment discutés lors de ce second colloque PFUE 2022 qui a réuni une trentaine d'intervenants venus d'universités, d'institutions et d'organismes européens.

Coordonné par le Hcéres, en partenariat avec *European Alliance for Social Sciences & Humanities* (EASSH), *European Network for Research Evaluation in the Social Sciences and the Humanities* (ENRESSH) et la Ligue européenne des universités de recherche (LERU), l'événement a été accueilli à l'Institut d'études avancées de Paris (IEA).

Trois sessions de tables rondes ont donné lieu à de riches débats sur :

- Les livres dans la recherche SHS :
  – Les livres dans l'évaluation ;
  – L'évaluation des livres ;
- Le plurilinguisme :
  – L'impact différentiel des publications multilingues ;
  – L'évaluation des publications multilingues ;
- La participation des SHS à la recherche européenne :
  – Les SHS et leur évaluation dans les programmes de recherche européens ;
  – SHS en interaction : les perspectives.

Prises de parole des chercheuses et des chercheurs dans l'espace public : quels nouveaux enjeux pour l'intégrité scientifique ?

Remplissant sa mission nationale d'animation et de prospective, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) a invité, lors de l'édition 2022 de son colloque bisannuel au Collège de France, plus d'une quinzaine d'intervenants, universitaires de diverses disciplines, chercheurs, journalistes, médecins. Ensemble, ils ont interrogé, au regard de leurs expériences et de leurs expertises, les espaces de liberté académique et de liberté d'expression, l'impact des réseaux sociaux, la distinction entre la voix de l'institution et la parole individuelle du scientifique, etc.

L'objectif était d'établir l'état des pratiques et d'éclairer l'élaboration par les communautés scientifiques de principes partagés en la matière.

Quatre axes principaux ont alimenté les échanges suivis par près de 200 personnes :

- Les éventuelles tensions entre intégrité scientifique, liberté académique et liberté d'expression ;
- L'analyse des différentes formes de prises de parole dans les médias et les enjeux spécifiques qu'elles soulèvent ;
- Les moyens d'évaluer l'impact des réseaux sociaux sur l'expression des chercheurs (autocensure, controverses scientifiques) ;
- Les modes d'articulation entre l'expression publique d'une institution et les prises de parole individuelles de ses chercheurs.

Concerter pour mieux évaluer

Plus de vingt acteurs institutionnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) se sont réunis pour une journée de concertation au Hcéres afin de faire le point sur les évolutions de l'évaluation en vue de la vague D, consacrée aux entités parisiennes.

Le matin, les porte-paroles des différentes institutions ont exposé leur perception et leurs points d'attention. Outre les deux directions générales du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, étaient représentés le ministère de la Culture ainsi que les organismes de recherche (CNRS, CEA, Cirad, Inria, INRAe, Inserm, IRD), l'ANR, Campus France, les instances d'évaluation des établissements (CEFDG, CTI) et des personnels (CP-CNU) et les conférences d'établissements (France Universités, Udice, Auref, CGE, CDEFM, Cdefi, FESIC).

L'après-midi, les directions des Départements du Hcéres ont dressé le bilan des dernières modifications des référentiels et ont répondu aux questions et aux observations.

Les débats, sincères et fructueux, ont permis :

- D'une part, de mieux comprendre les attentes des différentes parties prenantes, qui ont insisté sur l'utilité des évaluations du Hcéres en tant qu'outil de pilotage et levier de transformation ;
- D'autre part, de proposer une évaluation intégrée plus pertinente, plus simple et adaptée à la variété des objets, avec le décloisonnement des références et des critères, l'interopérabilité des données, l'ajustement des différents calendriers et l'intensification des temps d'échanges.

Le Hcéres figure parmi les premiers signataires de l'accord pour la réforme de l'évaluation de la recherche

L'accord « *Agreement on reforming research assessment* », publié le 20 juillet 2022, est l'aboutissement d'un long processus dans lequel s'inscrivent la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), plusieurs travaux de la Commission européenne et l'Appel de Paris pour l'évaluation de la recherche lancé dans le cadre des Journées européennes de la science ouverte de la PFUE. Fondé sur 10 engagements, il établit une direction commune pour la réforme de l'évaluation de la recherche, tout en respectant l'autonomie des organismes.

C'est pendant les *European Research and Innovation Days* que la Commission européenne a ouvert la période de signature de cet accord et annoncé la création d'une coalition internationale (*Coalition on Advancing Research Assessment* – CoARA)* rassemblant toutes les organisations signataires (universités, organismes, centres de recherche, sociétés savantes, agences d'accréditation et d'évaluation, financeurs publics et privés, etc.) désireuses de porter ensemble les changements dans les pratiques d'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche.

Signataire de la première heure, le Hcéres s'engage pour une évaluation de la recherche valorisant la qualité et l'impact de la recherche, appuyée sur un jugement qualitatif, pour lequel l'examen par les pairs est central, tout en restant soutenue par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs.

* https://coara.eu/

Lancement de la campagne d'évaluation de la vague D

Le Hcéres a réuni à Paris l'ensemble des équipes dirigeantes des établissements parisiens évalués dans le cadre de la vague D (une coordination territoriale, sept universités et vingt-neuf autres établissements – écoles d'ingénieurs, EESPIG, écoles d'art, écoles d'architecture, IEP, etc.), afin d'échanger sur la méthodologie et le calendrier de l'évaluation.

Les différentes équipes dirigeantes ont pris connaissance des référentiels et des processus mis en œuvre par le Hcéres pour la campagne 2023-2024, notamment en matière d'évaluation intégrée.

Les évolutions proposées prennent en compte la plupart des observations et des attentes qui ont été exprimées par les communautés et entités évaluées lors des concertations et des ateliers de retour d'expérience. Ainsi :

- Le référentiel d'évaluation des établissements a été enrichi d'une référence explicite au contrat d'établissement et rendu plus précis concernant le secteur santé ;
- Les référentiels d'évaluation des établissements et des formations du 1er et du 2e cycle du domaine de la culture ont été adaptés aux spécificités des écoles d'art et de design ; de plus, leur évaluation (bilan) est conduite par un seul comité ;
- Pour les unités de recherche :
  – Le tableau des données de caractérisation a été simplifié (réduction de 21 à 8 onglets et exports possibles depuis HAL) ;
  – Un recentrage a été effectué sur une autoévaluation ex post.

3 OCTOBRE | 20 OCTOBRE | 9 NOVEMBRE

Observer l'ouverture des publications scientifiques

Dans un contexte où différentes politiques publiques cherchent à promouvoir la science ouverte, la mesure des évolutions dans ce domaine fait l'objet de nombreuses contributions. En France, le Plan national pour la science ouverte, lancé en juillet 2018, a annoncé un objectif de 100 % de la production scientifique française en accès ouvert. De fait, la mesure des évolutions du taux des publications scientifiques en accès ouvert est importante pour suivre la progression vers les objectifs de politique publique. Par conséquent, il est impératif de se doter d'un « tableau de bord » de la science ouverte afin de rationaliser les décisions et appuyer les arbitrages en matière d'Open Access (OA).

La journée d'étude du 3 octobre, proposée par l'Observatoire des sciences et techniques (OST) du Hcéres et l'Université de Lorraine a eu un double objectif.

D'abord, mettre en avant les principales initiatives nationales de mesure et de suivi de la production scientifique en OA, à savoir :

- Les baromètres national et lorrain de la science ouverte et l'outil Bibliolabs développé par l'Université Paris Saclay ;
- Les indicateurs bibliométriques développés par l'OST pour rendre compte et valoriser la production en OA.

Ensuite, présenter quelques initiatives nationales pour se doter d'un « tableau de bord » des dépenses d'*Article Processing Charges* (APC), puis le lien entre coût des publications en OA (modèle auteur-payeur) et impact sociétal et académique.

Publication des rapports d'évaluation pour la période 2016-2020 Ifremer et INRAe

Ces rapports mettent en valeur le travail de deux grands organismes de recherche français. Résultat des travaux de deux comités d'experts, chacune des deux analyses, assorties de plusieurs recommandations, porte sur le positionnement et la stratégie, la gouvernance et les différentes activités de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) d'une part, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe) d'autre part.

Le rapport d'évaluation d'Ifremer salue l'excellence scientifique de la recherche dirigée par l'Institut, le travail accompli pour accroître sa reconnaissance à l'international et dans le monde maritime français, le bien-fondé de son expertise, la richesse de ses liens avec la société et le monde économique, son aptitude à agir au profit de l'ensemble de la communauté des sciences et techniques de la mer. Il conclut que l'Ifremer doit persévérer dans sa dynamique de transformation pour renforcer ses atouts et mettre en place sa stratégie.

Le rapport d'évaluation d'INRAe loue les efforts considérables menés par l'Inra et Irstea pour aboutir à leur fusion et à la création d'INRAe en 2020. Le comité estime qu'INRAe a su définir un positionnement prometteur dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Il ajoute que la croissance prévisible de la demande, tant en matière de recherche, de transfert et d'innovation que d'expertise et d'appui aux politiques publiques devra conduire INRAe à effectuer des choix.

Publication de la synthèse nationale et de prospective sur les mathématiques

Cette synthèse, constituée de trois volumes et fruit d'un travail inédit mené pendant deux ans, s'adresse tant à l'ensemble des acteurs de la recherche française (organismes, universités, scientifiques), qu'aux acteurs politiques de l'État et des collectivités, aux acteurs de la société et de l'économie mais aussi au grand public.

Le **premier volume** dresse un diagnostic de la recherche française en mathématiques, son fonctionnement, ses réussites, ses faiblesses. Le **deuxième volume**, plus technique, donne un panorama de la discipline elle-même et de ses interactions scientifiques. Le **troisième volume** propose une analyse bibliométrique de la recherche en mathématiques en France et dans le monde.

L'analyse du comité, qui s'appuie en particulier sur les données issues des évaluations des laboratoires de recherche par le Hcéres, révèle une discipline en évolution considérable sur les dix dernières années. Préoccupé par son avenir et les moyens dont elle dispose (liés aux défis sociétaux, économiques, écologiques, technologiques, etc.), le comité a également émis vingt et une recommandations spécifiques et une recommandation conclusive sur l'opportunité d'un programme mathématique national à l'horizon 2030.

Les conclusions du rapport de synthèse sur les mathématiques ont été présentées lors d'une table ronde le 14 novembre 2022, dans le cadre des Assises des Mathématiques organisées par le CNRS et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la maison de l'UNESCO.

CARTOGRAPHIE DES VAGUES D'ÉVALUATION

Les campagnes d'évaluation des unités de recherche, des formations, des écoles et des universités françaises suivent un rythme quinquennal, selon un calendrier compatible avec les exigences de la politique contractuelle de l'État qui a réparti les établissements concernés en cinq zones géographiques appelées vagues A, B, C, D et E.
En revanche, les évaluations de sortie d'expérimentation des établissements publics expérimentaux (EPE), les évaluations des organismes et celles menées au niveau international, s'organisent hors vagues.

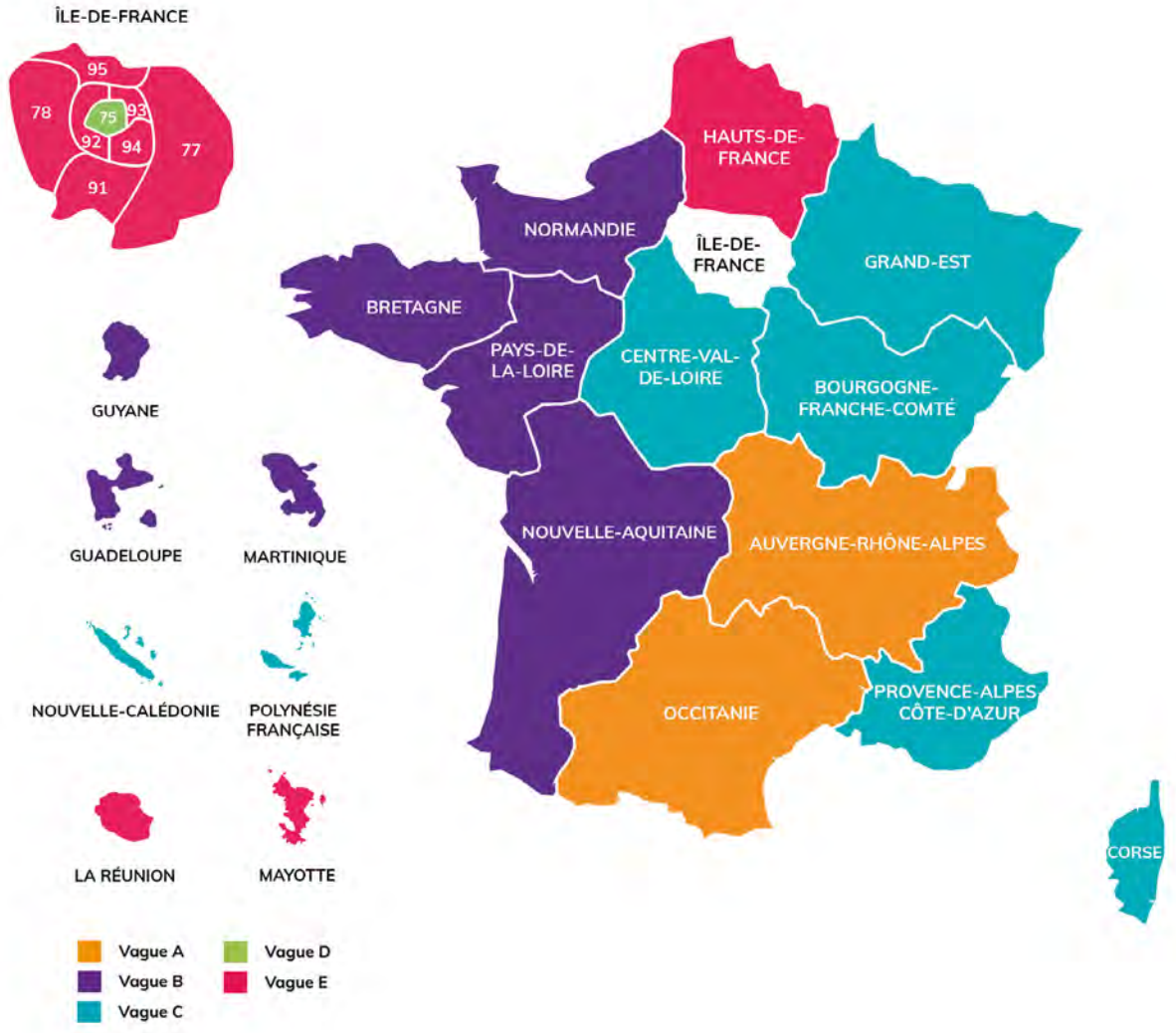

ÉVALUER LES UNITÉS DE RECHERCHE

Unités de recherche, structures fédératives, centres hospitaliers universitaires (CHU) dans leur volet recherche clinique, centres d'investigation clinique (CIC), dispositifs du Programme d'investissements d'avenir (PIA) : le Département d'évaluation de la recherche (DER) évalue chaque année près de 500 entités de recherche recevant des financements publics. L'objectif de cette évaluation, qui aboutit à l'élaboration de rapports et de synthèses, est d'apporter une aide aux entités évaluées et des instruments de pilotage destinés à leurs tutelles.

UNE APPROCHE QUALITATIVE POUR UNE ÉVALUATION TRANSPARENTE ET STRUCTURÉE

Fondée sur une autoévaluation préalable et un dialogue permanent, incluant une démarche contradictoire, l'évaluation des entités de recherche vise à apprécier et analyser leur trajectoire, tant du point de vue de leur future structuration que de la prospective scientifique. Elle se déploie selon quatre dimensions : le profil, les ressources et l'organisation de l'entité de recherche, son attractivité, sa production scientifique et son concours à l'inscription de la science dans la société.

Conduite de façon collégiale par les pairs, l'évaluation mobilise également des experts des instances d'évaluation des personnels telles que le Conseil national des universités (CNU), le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), ainsi que les Commissions scientifiques spécialisées (CSS) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ou de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe).

L'ÉVALUATION DES ENTITÉS DE LA VAGUE C

Un nouveau référentiel a été spécialement élaboré pour répondre à deux exigences ciblées et complémentaires :

- L'appréciation relative et contextualisée des résultats des unités de recherche, considérant leur environnement institutionnel et territorial, les possibilités qu'il offre, les difficultés qu'il comporte, et l'efficience avec laquelle ces unités de recherche en tirent le meilleur parti dans leurs activités ;

- L'appréhension du degré de reconnaissance que leur vaut leur activité, et en quoi elles apportent une contribution aux connaissances de leur discipline ou au progrès de la société.

Par ailleurs, les principes de coordination, de cohérence et de dialogue qui guident l'évaluation de la recherche ont été renforcés.

D'abord, grâce à l'approche longitudinale de l'évaluation de la recherche adoptée par le DER, l'évaluation des unités de recherche sert celle des établissements et permet d'établir un lien entre leur politique de recherche, les résultats et les moyens mis en œuvre. Ensuite, le bénéfice des échanges préliminaires précoces et réguliers entre le DER et chaque établissement tutelle des entités de recherche s'est confirmé. Enfin, l'attention portée à la qualité de la production scientifique a été renforcée par l'instauration du portfolio prenant en compte un échantillon de cette production fourni par chaque unité de recherche et proportionné à sa taille.

Quant aux comités d'experts, vingt panels d'experts (six en Sciences et technologies – ST, sept en Sciences du vivant et environnement – SVE, sept en Sciences humaines et sociales – SHS) sont constitués pour rendre l'évaluation plus homogène et faciliter l'approche

transversale d'un secteur disciplinaire. Chaque comité est ainsi constitué d'experts issus de ces panels, d'experts membres des instances d'évaluation des personnels, d'experts complémentaires permettant de couvrir les thématiques des unités et d'experts relevant du personnel d'appui à la recherche.

UN RÉFÉRENTIEL DE L'AUTOÉVALUATION DU BILAN CONFORTÉ MAIS DES MODIFICATIONS DU PROCESSUS POUR LA VAGUE D

Les premiers retours d'expérience sur la procédure d'évaluation et le référentiel de la vague C, de même que la concertation avec les différentes parties prenantes, à l'instar notamment du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de France Universités, de l'assemblée des directions de laboratoires et de plusieurs sociétés savantes ont conduit le DER à ajuster sa pratique de l'évaluation.

Le document d'autoévaluation à compléter par chaque entité pour la vague D comprend, par rapport à la vague C, une partie supplémentaire portant sur la trajectoire de l'entité qui vise à assurer le lien entre le bilan de l'entité et son projet. L'entité est invitée à y décrire sa projection scientifique (sa stratégie de recherche, son ambition, ses enjeux de recherche, l'émergence de nouvelles thématiques, par exemple). Elle met en regard son organisation et montre comment sa future structuration pourra répondre à sa stratégie de recherche.

De plus, dans une volonté constante de simplification, le fichier de caractérisation et de production demandé aux entités de recherche a été réduit à 8 onglets (contre 21 en vague C). Pour en faciliter la complétion, en collaboration avec le Département du numérique et des données (DND), des outils informatiques sont proposés, comme celui destiné aux entités de recherche qui utilisent le portail d'archives ouvertes Hyper Article en Ligne (HAL).

LES SYNTHÈSES PAR ÉTABLISSEMENT : UN REGARD STRUCTURANT SUR LA RECHERCHE

Afin de fournir aux tutelles un outil d'aide au pilotage à travers un diagnostic global sur la recherche, le DER produit des synthèses de l'évaluation de la recherche des universités et de certaines grandes écoles. Elles sont le fruit d'un travail transversal et collaboratif, auquel l'Observatoire des sciences et techniques (OST) apporte son concours en fournissant en annexe du document une analyse bibliométrique de l'établissement. Dix-huit synthèses de l'évaluation de la recherche ont été achevées et publiées concernant la vague B. Vingt-deux sont en cours de rédaction concernant la vague C.

Le DER peut encore élaborer des synthèses disciplinaires nationales thématiques. De fait, l'année 2022 a été marquée par la finalisation de la synthèse disciplinaire nationale sur les mathématiques, publiée le 9 novembre 2022[11]. Cette synthèse est construite en trois volumes. Le premier volume (rapport principal) dresse un diagnostic de la recherche française en mathématiques. Le deuxième dessine un panorama de la discipline elle-même et de ses interactions avec les domaines d'application (informatique, physique, sciences humaines, ingénierie, sciences de la vie). Le troisième volume propose une analyse bibliométrique de la recherche en mathématiques en France et dans le monde, rédigée par l'OST.

Les conclusions de la synthèse disciplinaire nationale sur les mathématiques du Hcéres, ayant nécessité deux années de travail, ont été présentées lors d'une table ronde dans le cadre des Assises des Mathématiques le 14 novembre 2022.

11. https://www.hceres.fr/fr/actualites/publication-de-la-synthese-nationale-et-de-prospective-sur-les-mathematiques

ÉVALUER LES FORMATIONS

Le Département d'évaluation des formations (DEF) évalue les formations des établissements d'enseignement supérieur dans un double objectif : en vue de l'accréditation à délivrer ces diplômes durant le contrat quinquennal suivant et en vue de l'évaluation intégrée des établissements qui les portent. À cette fin, il évalue le bilan des formations puis leur projet afin de donner un avis d'accréditation. Généralement, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ne revient pas sur les avis favorables du Hcéres, mais il instruit les avis favorables avec recommandations, les avis réservés et les avis défavorables, avant de décider d'une éventuelle accréditation. Le DEF élabore également des rapports sur les cycles de formation, qui analysent et apprécient la politique et la mise en œuvre de l'offre de formation de chaque cycle de formation d'un établissement et qui nourrissent notamment l'évaluation intégrée de celui-ci.

UN NOUVEAU CADRE ET UNE NOUVELLE ORGANISATION EN VUE DE L'ACCRÉDITATION ET DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE EN VAGUE C

L'évaluation des formations menée par le DEF vise un triple objectif :

- Aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, en vue de leur accréditation, à travers la définition de critères indispensables à l'accréditation, qui guident l'évaluation des formations, étape préalable et obligatoire à l'accréditation ;

- Fournir aux établissements, dans le cadre de l'évaluation intégrée, des instruments de pilotage de leur stratégie propre ;

- Répondre aux attentes de l'État de disposer de diagnostics clairs, de données objectivables et d'éléments de comparaison appréciés sur la base d'ordres de grandeur nationaux, quant à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des orientations politiques nationales.

> **« L'évaluation des formations vise un triple objectif : aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, fournir aux établissements des instruments de pilotage de leur stratégie et répondre aux attentes de l'État. »**

La vague C a été ainsi préparée et déployée, dans sa première phase (bilan), en 2022, pour répondre à ces objectifs. S'inscrivant résolument dans la volonté d'une évaluation intégrée, qui articule l'évaluation des entités de recherche et des formations avec celle de l'établissement, l'évaluation des formations s'est déroulée selon un processus et des référentiels transformés en profondeur.

Après l'élaboration en 2021 des trois nouveaux référentiels (évaluation des formations du 1er et du 2e cycle, évaluation des formations du 1er et du 2e cycle du domaine de la culture, évaluation des formations du 3e cycle), qui ont été révisés sur le plan qualitatif et qualitatif, le processus et la méthode d'évaluation adoptés à partir

LES COMITÉS D'ÉVALUATION DE LA VAGUE C

En vague C, 29 comités (dont 21 du 1er et/ou du 2e cycle et 8 du 3e cycle) ont été constitués.

Ils ont produit 28 rapports du 1er et du 2e cycle et 7 rapports du 3e cycle, introduisant chacun l'évaluation des formations qui le composent, dans une perspective d'aide au pilotage des formations et en vue notamment de l'élaboration du projet de l'offre de formation dont le dépôt est attendu au printemps 2023.

de cette vague C ont été construits selon les principes déclinés ci-dessous.

L'évaluation, dorénavant menée par des comités d'experts organisés par cycle(s) de formation, porte sur deux niveaux : celui du cycle de formation (le 1er, le 2e et le 3e cycle) et celui des formations individuelles. Elle donne d'abord lieu à des rapports sur le bilan de chaque cycle de formation et de chaque formation, puis à un rapport sur le projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation durant le prochain contrat quinquennal.

En s'inscrivant dans le cadre de l'analyse du lien entre stratégie, moyens et résultats, les rapports des formations visent une appréciation des résultats des formations au regard des critères d'accréditation définis par le cadre réglementaire qui régit les formations, ainsi qu'au regard de la politique de l'établissement et des moyens mis en œuvre par celui-ci. Ils s'appuient à cette fin sur les données objectivables qu'ils valorisent.

Les rapports de cycle livrent une analyse et une appréciation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du cycle, que permet de dégager l'analyse des résultats obtenus par les formations de celui-ci. Ces résultats sont mis en regard des objectifs visés et des moyens mis en œuvre par les formations ou, pour les formations d'un même cycle, par les niveaux intermédiaires de pilotage (composantes, collégiums, etc.) ou encore par l'établissement. Il s'agit ainsi d'appréhender, à travers certains axes transversaux (par exemple, l'adossement à la recherche, la professionnalisation, l'internationalisation, l'accompagnement des étudiants ou des doctorants, le pilotage des formations), la cohérence de la mise en œuvre, dans les formations et dans les domaines disciplinaires d'un cycle, de la politique de l'offre de formation, ainsi que l'hétérogénéité entre ces formations et ces domaines.

L'évaluation menée par le DEF en 2022 a porté sur le bilan des formations du 1er, du 2e et du 3e cycle inscrites dans le périmètre des activités du DEF et relevant des établissements de la vague C. Il s'agit de 1 574 formations correspondant à des diplômes d'établissement ainsi qu'aux diplômes nationaux suivants valant grade de licence et de master :

- Les formations relevant du système LMD : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), licences, licences professionnelles, formations relevant du périmètre des bachelors universitaires de technologie (BUT), masters, doctorats ;
- Les formations de santé : diplômes de formation générale (DFG) et de formation approfondie (DFA), diplômes de formation paramédicale (capacités et certificats) ;
- Les formations relevant du domaine de la culture, portées par les écoles d'art et de design (DNA, DNSEP) et par les écoles d'architecture et du paysage.

> **« L'évaluation, menée par des comités d'experts organisés par cycle(s) de formation, porte sur deux niveaux : celui du cycle de formation (le 1er, le 2e et le 3e cycle) et celui des formations individuelles. »**

LA COORDINATION AVEC LES AUTRES INSTANCES AU SERVICE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT VALANT GRADE DE LICENCE OU DE MASTER

Dans la continuité de la première conférence annuelle « Qualité de la formation » qui s'était tenue fin 2020[12], le Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et France Compétences ont poursuivi leurs travaux après l'inscription des établissements d'enseignement supérieur sur la liste unique des établissements réputés certifiés qualité, sur la base de leur évaluation périodique par le Hcéres ou la CTI. Cette liste unique, publiée le 1er janvier 2022 par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, donne la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur de bénéficier des fonds de la formation professionnelle continue.

Les travaux de préparation de la 2e conférence annuelle, qui a eu lieu le 7 décembre 2022, ont permis une nouvelle avancée dans ce domaine, en conférant aux établissements d'enseignement supérieur dont le Hcéres évalue les formations ou dont les formations sont évaluées selon des procédures validées par celui-ci, et, de ce fait, dont la qualité a été officiellement reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) au titre des dispositions sur l'enseignement supérieur du code de l'éducation, pourront désormais bénéficier du label Qualiopi créé par le code du travail pour la formation professionnelle.

Enfin, en conformité avec les cadres réglementaires, la CTI, la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) et le Hcéres ont poursuivi la coordination sur l'évaluation des diplômes d'établissement conférant le grade de licence (Bachelors, diplômes visés, etc.) et qui sont instruits par les trois instances, le Hcéres assurant l'évaluation de tous les diplômes ne relevant pas exclusivement des domaines de l'ingénierie ou de la gestion. Après la concertation qui a abouti à la mise en cohérence des référentiels et des critères d'évaluation de ces diplômes, le DEF a de son côté procédé en 2022 à l'adaptation de ceux-ci pour les diplômes d'établissement conférant le grade de master, qu'il évalue déjà et dont la demande devient croissante dans les écoles mais aussi les universités. Les trois instances ont procédé à un bilan partagé de leurs campagnes respectives de 2021. Le processus d'évaluation de ces diplômes d'établissement conférant grade de licence ou de master, en renouvellement, actuellement organisé soit au fil de l'eau, soit dans le cadre des vagues synchronisées, donne lieu, dans un cadre concerté avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), à une meilleure articulation avec l'évaluation intégrée des établissements qui les portent.

> **« Les établissements d'enseignement supérieur, dont le Hcéres évalue les formations ou dont les formations sont évaluées selon des procédures validées par celui-ci, pourront désormais bénéficier du label Qualiopi créé par le code du travail pour la formation professionnelle. »**

12. La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

ÉVALUER LES UNIVERSITÉS ET LES ÉCOLES

Le Département d'évaluation des établissements (DEE) est chargé de l'évaluation d'institutions très diverses : universités, écoles – écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), écoles d'art et de design – et, aujourd'hui dans de faibles proportions, coordinations territoriales. Il est impliqué dans le processus d'évaluation intégrée qui lui permet de bénéficier pour ses propres évaluations des résultats de celles qui sont réalisées par le Département d'évaluation de la recherche (DER) et le Département d'évaluation des formations (DEF).

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de l'autonomie et de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'évaluation que conduit le Département consiste en une analyse des politiques menées par ces établissements, des moyens déployés et des résultats obtenus dans leurs divers registres d'activité, au cours du dernier contrat quinquennal. Pour réaliser cette évaluation, le DEE dispose d'un référentiel commun, permettant néanmoins des modulations, dont certaines sont laissées à l'appréciation des établissements. Ce référentiel, à partir duquel les établissements rédigent leur rapport d'autoévaluation, est partagé, en miroir, par les experts. Ceux-ci apprécient le degré de réalisation des attendus de chaque référence pour composer leur rapport d'évaluation.

Transparente, nourrie par les entretiens sur site avec les représentants des établissements, l'évaluation ainsi réalisée donne lieu à des recommandations, dont le DEE assure le suivi. Son objectif est à la fois d'apporter aux établissements un regard extérieur susceptible de les aider dans le développement de leurs politiques et de fournir à l'État des éléments d'appréciation permettant d'éclairer le processus de contractualisation et les objectifs à partager.

RENFORCER L'IMPACT DES ÉVALUATIONS

Faisant le triple constat d'un manque de visibilité de ses rapports, de grandes disparités dans le suivi de leurs recommandations et de leur incidence trop limitée sur le dialogue contractuel des établissements avec l'État, le DEE a fait évoluer sa méthodologie pour améliorer l'impact de ses évaluations.

La publication des rapports d'université est désormais accompagnée d'observations du président du Hcéres, mettant en perspective les éléments les plus importants de l'évaluation. Cette note, qui signale les points d'attention les plus marquants, s'adresse en priorité aux établissements eux-mêmes et à leurs tutelles ministérielles ainsi que, le cas échéant, aux autorités territoriales. Elle a pour but de renforcer le lien entre évaluation d'une part, orientations contractuelles et allocation de moyens de l'autre.

La diffusion de ces rapports et des observations jointes a été améliorée. Ces documents sont communiqués plus largement, au-delà du site internet du Hcéres, aux collectivités territoriales, aux Recteurs, ainsi qu'à la presse quotidienne régionale.

Pour accroître leur lisibilité, un travail sur la présentation des rapports a été effectué en parallèle. Leur taille a été réduite, les conclusions de l'évaluation – principaux points forts, points faibles appelant une vigilance particulière et recommandations – ont été placées en tête du document. Ce travail engagé en 2022 •••

••• se concrétisera dans les premiers rapports d'évaluation publiés dès le printemps 2023.

Dernière évolution à signaler, les rapports comprennent dorénavant une appréciation de deux aspects du suivi des activités des universités et des écoles : un bilan du suivi du précédent contrat pluriannuel avec le ministère de tutelle qui a été mieux intégré dans le référentiel d'évaluation des établissements, ainsi qu'un bilan précis du suivi des recommandations formulées dans le précédent rapport du Hcéres. Pour renforcer l'appréciation de ce suivi, la décision a été prise d'étendre à tous les établissements le rapport à mi-parcours que ces derniers font parvenir au Hcéres. Ce regard évaluatif sur le chemin parcouru prendra in fine en compte la qualité et la lucidité du rapport d'autoévaluation produit par l'établissement.

FOCUS SUR L'ÉVALUATION DU SITE LYON SAINT-ÉTIENNE

Les évaluations des établissements de Lyon Saint-Étienne, prévues en vague A, lors de la campagne d'évaluation 2019-2020, ont été reportées d'un an à la demande des universités et des écoles du site. Les rapports d'évaluation ont donc été publiés en 2022. Ces évaluations ont permis d'établir un diagnostic des causes de l'arrêt définitif du projet d'Initiative d'excellence IDEXLYON, le 29 octobre 2020, sur décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette décision a mis un terme à la tentative décennale de construction d'un regroupement unique et intégré de ce site universitaire occupant la deuxième place scientifique de France.

Tout en prenant acte des reconfigurations partenariales du site lyonnais qui se sont concrétisées par les nouveaux projets soumis aux appels du PIA3[13], les comités d'évaluation recommandent fermement aux établissements du site lyonnais de stabiliser leurs stratégies et leurs alliances pour qu'ils s'engagent enfin dans des dynamiques constructives et durables.

13. Troisième programme d'investissements d'avenir / https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir

DEUX NOUVEAUX TYPES D'ÉVALUATION : CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EXPÉRIMENTAUX ET CELLE DES ÉCOLES D'ART

L'ordonnance du 12 décembre 2018[14] a offert aux universités et aux grandes écoles françaises qui le souhaitent la possibilité d'expérimenter pour une durée maximale de dix ans de nouvelles formes de rapprochement afin de créer des organisations universitaires capables de surmonter les fractures historiques françaises entre universités, grandes écoles et organismes de recherche. Elle a conduit à la création d'établissements publics expérimentaux (EPE) qui doivent faire l'objet d'une évaluation par le Hcéres au sortir de leur expérimentation. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'appuie sur l'avis émis par le Hcéres pour décider selon les cas de prolonger l'expérimentation, d'y mettre fin ou de valider le processus de sortie et de transformation de l'EPE en grand établissement ou en un autre type d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Les EPE souhaitant sortir de leur phase d'expérimentation avant la durée maximale doivent donc au préalable être évalués. À cette occasion, le comité d'experts du Hcéres émet un avis argumenté sur les suites à donner à cette demande de sortie d'expérimentation. Cet avis peut, le cas échéant, y compris en cas de validation de sortie d'expérimentation, être assorti de recommandations, voire de conditions.

En 2022, la première évaluation de ce type a été conduite : un référentiel adapté aux EPE a été créé, un processus d'évaluation ad hoc a été mis au point permettant d'aboutir à la formulation d'un avis motivé portant en particulier sur la capacité démontrée de l'EPE à agir

14. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037800979

comme une université intégrée à visibilité nationale et internationale. Paris Sciences et Lettres (PSL) a été le premier établissement évalué selon cette méthodologie. Le rapport d'évaluation a ainsi été publié le 22 juillet 2022. Le comité d'évaluation y exprime un avis favorable à la demande de sortie du statut d'EPE formulée par PSL en vue de sa transformation en grand établissement. Deux autres évaluations de sortie d'expérimentation ont été mises en œuvre en 2022 : celles de Cergy Paris Université (CY) et de l'Université Côte d'Azur (UCA) et les rapports rendus publics au début de l'année 2023.

Pour éviter d'exposer à des tâches redondantes les EPE évalués dans le cadre de la sortie de leur expérimentation, le Hcéres a pris le parti d'articuler cette évaluation de sortie d'expérimentation à l'évaluation institutionnelle quinquennale. La sortie d'expérimentation des EPE donne en effet lieu à une évaluation qui porte principalement sur des sujets de stratégie, d'organisation, de gouvernance et de pilotage, même si elle examine synthétiquement la plus-value qu'apporte la création de l'EPE dans la réalisation des missions d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation, d'inscription dans la société. Il s'agit d'apprécier en particulier les mutualisations et les subsidiarités qui permettent à ce nouveau type d'établissement de prendre corps et de fonctionner efficacement, alors qu'il inclut des composantes conservant leur personnalité morale et juridique. Dans ce contexte, l'évaluation institutionnelle a été conçue comme un complément de l'évaluation de la sortie d'expérimentation des EPE : non seulement elle sera organisée, le plus possible, dans la continuité de l'évaluation de sortie de l'expérimentation, mais elle se concentrera sur les domaines du référentiel qui concernent les grandes missions : enseignement, recherche, innovation, inscription dans la société, vie étudiante et vie de campus, et sur la contribution des diverses composantes à ces missions.

Autre nouveauté, les écoles d'art et de design ont été soumises pour la première fois à l'évaluation institutionnelle du Hcéres en 2022. Treize d'entre elles étant évaluées en vague C, les rapports seront publiés au début de l'année 2023. Ces écoles, souvent peu familières des processus d'évaluation, ont bénéficié du regard extérieur qu'apporte l'évaluation sur les réussites et les limites de leur pilotage et de leurs activités. Là encore, l'évaluation a permis de renforcer le dialogue entre ces établissements et leur tutelle, le ministère de la Culture.

44

RAPPORTS D'ÉTABLISSEMENT PUBLIÉS EN 2022

7 rapports d'établissement de la vague A

- Université Jean Monnet Saint-Étienne
- Université Claude Bernard Lyon 1
- Université Lumière Lyon 2
- Université Jean Moulin Lyon 3
- ENS de Lyon
- INSA de Lyon
- Comue Université de Lyon
- EM Lyon Business School

1 rapport d'établissement hors vague

- Paris Sciences et Lettres (évaluation de sortie d'expérimentation)

36 rapports d'établissement de la vague B

- Université de Bordeaux
- Université Bordeaux-Montaigne
- La Rochelle Université
- Université d'Angers
- Le Mans Université
- Université Bretagne Sud
- Université de Limoges
- Université de Poitiers
- Université de Rouen Normandie
- Université Le Havre Normandie
- Université de Caen Normandie
- Université de Guyane
- Université des Antilles
- ENS de Rennes
- Bordeaux INP
- INSA de Rennes
- Sciences Po Bordeaux
- Sciences Po Rennes
- Bordeaux Sciences Agro
- École navale
- École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
- École supérieure d'ingénieurs en génie électrique (ESIGELEC)
- Groupe ESA – École supérieure des agricultures
- Institut catholique de Rennes
- Kedge Business School
- Excelia Group
- Facultés libres de l'Ouest
- École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen (ESITC Caen)
- École supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP)
- École supérieure des humanités et du management (IRCOM)
- École de management de Normandie
- Institut catholique de Vendée
- Groupe 3IL : école d'ingénieurs en informatique
- École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA)
- École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels de La Rochelle (EIGSI)

ÉVALUER LES ORGANISMES

L'évaluation des organismes nationaux de recherche est assurée par le Département d'évaluation des organismes (DEO), créé en 2021, qui est constitué d'une équipe de sept personnes.

LES FONDEMENTS ET LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES ORGANISMES

Un nouveau référentiel d'évaluation des organismes de recherche a été approuvé par le collège du Hcéres en octobre 2021. Il avait été élaboré à partir du printemps 2021, en s'appuyant notamment sur un retour d'expérience réalisé auprès des dirigeants des organismes évalués depuis 2018 et auprès des présidents des comités d'experts chargés de ces évaluations.

> **« Un nouveau référentiel d'évaluation des organismes de recherche a été approuvé par le collège du Hcéres en octobre 2021. »**

Ce nouveau référentiel d'évaluation des organismes de recherche s'inscrit pleinement dans le cadre de l'orientation fixée par la Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 : l'évaluation vise à aider l'organisme dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique d'établissement, et à aider l'organisme et l'État pour la préparation du prochain contrat pluriannuel. Il pose le principe que l'évaluation de chaque organisme est adaptée pour prendre en compte le mieux possible ses missions et les enjeux de son action. L'évaluation est principalement ex-post, s'intéressant à la mise en œuvre de la stratégie d'établissement et aux résultats obtenus au cours de la période examinée, mais elle inclut aussi une part d'évaluation ex-ante, avec un regard tourné vers les orientations stratégiques envisagées pour les prochaines années.

> **« L'évaluation vise à aider l'organisme dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique d'établissement, et à aider l'organisme et l'État pour la préparation du prochain contrat pluriannuel. »**

Une attention particulière est portée sur :

- La mise en œuvre de certains éléments clés de la stratégie de l'organisme : son implication dans le développement des universités, dans le cadre de politiques de sites intégrées incluant des actions communes pour renforcer le rayonnement de chaque site universitaire ; son rôle national ; sa politique de ressources humaines ; son engagement européen et ses coopérations internationales ; ou encore son action en matière d'intégrité scientifique ;

- Les principaux résultats obtenus en matière de recherche, d'innovation, d'apport d'expertise en appui aux politiques publiques, et d'inscription de la science dans la société.

Par ailleurs, pour renforcer l'utilité de l'évaluation et bien l'adapter aux enjeux

de l'action de chaque organisme, le DEO s'attache à recueillir les attentes de chacun de ses ministères de tutelle. Depuis début 2022 – pour l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) évalué en 2022, et pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) évalués en 2023 – une réunion en ce sens est désormais organisée en amont de l'évaluation avec chaque direction générale d'administration centrale exerçant la responsabilité de la tutelle de l'organisme. Les attentes ainsi identifiées sont ensuite partagées avec le comité d'évaluation et avec le dirigeant de l'organisme évalué – lequel est aussi invité à exprimer ses attentes à l'égard de l'évaluation.

Au cours de l'année 2022, le DEO a aussi amplifié son dialogue au sein du Hcéres avec l'Observatoire des sciences et techniques (OST) afin de renforcer la pertinence et l'intérêt de la contribution de ce Département pour chaque évaluation d'organisme. Les analyses bibliométriques incluses dans cette contribution, élaborée après échange du DEO et de l'OST avec l'organisme évalué, incluent maintenant systématiquement des éléments de comparaison avec des institutions à l'étranger.

ÉVALUATIONS EN COURS ET PERSPECTIVES

L'année 2022 a vu la finalisation des rapports d'évaluation du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), publié en juin, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe), publié en octobre, et de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), publié aussi en octobre.

L'évaluation de l'IRSN a également eu lieu en 2022 : la visite du comité d'experts au siège de l'Institut s'est déroulée en novembre, et la publication du rapport est prévue au premier trimestre 2023.

L'année 2022 a été aussi consacrée aux travaux de préparation de deux évaluations qui se dérouleront en 2023 : celle d'Inria et celle du CNRS. Pour ce dernier, vu sa très grande taille (et, plus encore, la très grande taille du périmètre des unités mixtes de recherche – UMR), l'évaluation est un exercice très singulier pour lequel le Hcéres a fait clairement le choix de proposer une évaluation ciblée, qui sera conduite en anglais. Ainsi, une feuille de route de l'évaluation du CNRS a été établie à partir du référentiel d'évaluation des organismes, en lien avec la direction du CNRS et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche[15]. Elle a été publiée en français et en anglais sur le site internet du Hcéres dès mars 2022 : c'est la base sur laquelle le Hcéres a demandé au CNRS de préparer son dossier d'autoévaluation. Le comité d'évaluation a aussi été constitué en 2022, et sa composition a été rendue publique en janvier 2023 : il inclut 16 experts internationaux de très haut niveau. La visite du comité d'évaluation au CNRS a été programmée en mai 2023 et le rapport d'évaluation sera publié à l'automne 2023.

« Pour le CNRS, vu sa très grande taille (et, plus encore, la très grande taille du périmètre des unités mixtes de recherche – UMR), l'évaluation est un exercice très singulier pour lequel le Hcéres a fait clairement le choix de proposer une évaluation ciblée, qui sera conduite en anglais. »

15. https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/files/feuille-de-route-22-03-10.pdf

ÉVALUER À L'INTERNATIONAL

Outre l'évaluation, instrument de promotion de la méthodologie du Hcéres à l'international, le Département Europe et International (DEI) participe à l'ingénierie de l'évaluation auprès d'agences d'assurance qualité étrangères. Vecteur de la coopération française, le DEI représente le Hcéres dans des réseaux européens et internationaux et développe une politique partenariale dynamique avec les acteurs publics de la diplomatie scientifique à l'étranger.

UNE ACTIVITÉ EN PLEIN ESSOR

L'année 2022 a été marquée par un accroissement des sollicitations, des interventions et de la présence du Hcéres, tant sur la scène européenne qu'à l'international. En dépit d'un contexte géopolitique instable et de certaines difficultés institutionnelles (suspension de l'évaluation de deux formations de l'Université Skoltech à Moscou en raison de la situation en Ukraine et reprogrammation en 2023 de cinq évaluations d'établissement au Vietnam, où l'autorisation d'intervenir n'a été accordée par le ministère de l'Éducation et de la Formation vietnamien – MOET – qu'en septembre 2022), le DEI a accrédité quatorze formations et enregistré près de soixante demandes d'évaluation et d'accréditation issues de tous les continents.

Dans ces circonstances appelant au développement de son activité, le DEI s'est attaché à la mise à jour ainsi qu'à la transposition à l'international des référentiels nationaux. En se dotant de nouveaux référentiels pour l'évaluation des établissements, des formations, et également, de la recherche (unités et organismes), le DEI a diversifié son offre.

Interlocuteur de référence sur toutes les questions liées à l'évaluation à l'international et la coopération entre les agences, le DEI a été moteur des principaux temps forts de l'année 2022 en la matière :

- Représentation de la France aux côté du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) à la troisième Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur (WHEC), Barcelone, 18-20 mai 2022 ;
- Rencontre avec le secrétaire d'État mexicain à l'Enseignement supérieur et à la Recherche pour initier une collaboration, Mexico, juin 2022 ;
- Participation au salon de l'enseignement supérieur en Argentine (FIESA), où le Hcéres était l'invité d'honneur de l'Ambassade de France et a renouvelé son accord de coopération avec la *Comisión Nacional de Evaluación y Acreditación Universitaria* (CONEAU), Buenos Aires, novembre 2022 ;

« Le DEI s'est attaché à la mise à jour, ainsi qu'à la transposition à l'international, des référentiels nationaux. En se dotant de nouveaux référentiels pour l'évaluation des établissements, des formations, et également, de la recherche (unités et organismes), le DEI a diversifié son offre. »

■ Visite d'étude au Vietnam, où le Hcéres a obtenu de figurer parmi les quatre agences autorisées à exercer, pour le développement de la politique qualité des établissements vietnamiens et pour préparer l'accréditation institutionnelle de cinq universités de renom (Institut Polytechnique de Hanoï, Institut Polytechnique de Hô Chi Minh Ville, Institut Polytechnique de Danang, École de Génie Civil de Hanoï et Université des Sciences et des Technologies de Hanoï), Vietnam, novembre 2022.

Surtout, le DEI a conçu et organisé le colloque « L'évaluation, étape indispensable vers l'espace européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE 2022), qui s'est tenu le 16 mars 2022 dans les locaux du Hcéres à Paris.

UNE IMPLICATION DANS L'APPUI TECHNIQUE AU TRAVERS DES JUMELAGES EUROPÉENS

L'aboutissement de deux projets européens de jumelage a permis d'affirmer l'engagement du Hcéres en matière d'ingénierie de l'évaluation à l'international :

■ En Tunisie, à l'occasion du « Programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation » (EMORI) de l'Union européenne, le DEI a fourni son expertise en s'adjoignant notamment celle du Département du numérique et des données (DND). Le Hcéres a ainsi appuyé la mise en place de l'Agence nationale tunisienne d'Évaluation et d'Accréditation (ATEA), qui a été officiellement créée le 6 septembre 2022 ;

■ Au Maroc, le DEI a contribué au renforcement de l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ). Coordonné par France Éducation International et reposant sur des visites d'étude et de formation mobilisant l'ensemble des départements du Hcéres, ce jumelage Union européenne-Maroc s'est achevé le 8 novembre 2022.

À côté de ces jumelages sur les rives de la Méditerranée, le DEI a participé à un jumelage européen avec la Macédoine du Nord. Intitulée « Appui complémentaire à la mise en œuvre du cadre national des qualifications », cette coopération, qui se poursuit en 2023, s'est effectuée au bénéfice du ministère de l'Éducation et de la Science de Macédoine du Nord. Réunissant un consortium de trois États membres de l'Union européenne (Lituanie, Slovénie, France), elle vise à améliorer la qualité et l'adaptabilité de l'éducation et de la formation en fonction des besoins du marché du travail, en reliant l'apprentissage formel et informel, ainsi qu'en soutenant le processus de validation des acquis de l'apprentissage dans différents contextes.

ÉVALUATION CROISÉE À L'INTERNATIONAL

Le Hcéres a participé à une évaluation menée par la *Commission for Academic Accreditation* (CAA), agence d'assurance qualité du gouvernement fédéral des Émirats arabes unis. L'objectif était d'évaluer deux formations délivrées sur le campus de l'Université Paris Panthéon-Assas à Dubaï. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du *Memorandum of Understanding* (MoU) liant le Hcéres et la CAA depuis le 26 juillet 2021. Ce MoU vise notamment la participation croisée des deux agences lors des procédures d'évaluation et d'accréditation d'institutions ou de formations émiriennes ou étrangères aux Émirats arabes unis.

2022 : ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE DEI

Le DEI s'est doté d'une organisation adaptée à l'élargissement et à la diversification de ses missions.

Un pôle spécialisé dans les « Relations avec les agences » a été créé de façon à optimiser la prise en charge des relations bilatérales avec les agences homologues et de la représentation du Hcéres au sein des réseaux. Le pôle a reçu les délégations de huit pays (Côte d'Ivoire, Mali, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Royaume-Uni, Sénégal et Slovénie) et répondu à leurs demandes de formation à l'évaluation de la recherche, de présentation des activités de l'évaluation et de partage d'expertise avec d'autres départements comme le DND et l'Ofis. Par ailleurs, des contacts ont été noués avec l'agence indienne, les relations revitalisées avec le Conseil centre-américain d'accréditation de l'enseignement supérieur et les discussions favorisées avec le Japon.

La représentation au sein des réseaux européens et internationaux, dont le Hcéres est membre, a été accrue, avec la participation du DEI à plusieurs événements et séminaires : *Bologna follow-up group* (BFUG), *European Consortium for Accreditation in Higher Education* (ECA), *European Quality Assurance Register for Higher Education* (EQAR), *European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA), *International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE) et *Quality audit network* (QAN). Dans le cas d'EQAR, le DEI a été invité à présenter ses pratiques en matière d'évaluation de l'éducation transnationale et, lors du séminaire du QAN, à aborder le sujet de l'évaluation intégrée.

Le développement de l'activité à l'international – preuve de la reconnaissance du label Hcéres auprès des institutions évaluées et de leurs partenaires – a exigé une structuration du DEI par zones géographiques. S'il est prévu que le Moyen-Orient, une partie de l'Asie et l'Amérique du Nord fassent l'objet d'explorations approfondies ultérieures, la priorité a été donnée en 2022 :

- Au continent africain, où l'activité s'est renforcée, avec la signature d'un partenariat avec le réseau *West African Science Service on Climate Change and Adapted Land Use* (WASCAL) regroupant 7 établissements africains sur 12 au total, 6 nouvelles conventions signées (3 en 2021) et un total de 24 sollicitations (7 en 2021) dont 14 émanant de Centres d'excellence africains ; de plus, le DEI a été convié à réaliser une évaluation externe de l'Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (AMAQ-SUP) dans le cadre du projet pour l'harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation en Afrique (HAQAA2), résultant d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne ;

- À l'Amérique latine, où les relations initiées avec le Mexique et les expériences fructueuses du DEI avec les établissements d'Amérique centrale ont été prolongées, à travers des liens établis avec le Chili et la réalisation d'une première évaluation institutionnelle en Argentine (*Universidad Abierta Interamericana*, université privée qui accueille, à Buenos Aires, environ 20 000 étudiants).

UN TRIPLE DÉFI POUR L'AVENIR

Le DEI s'attachera d'abord à garantir la bonne gestion de la montée en puissance du volume de son activité.

Il poursuivra ensuite l'élargissement des partenariats actifs de haut niveau avec les opérateurs de la diplomatie scientifique.

Enfin, le DEI donnera une visibilité aux grands axes de la stratégie internationale du Hcéres :

- Consolider la méthodologie du Hcéres à l'échelle internationale ;

- Être un vecteur de la diplomatie scientifique et d'influence ;

- Répondre encore mieux aux attentes des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) dans le monde.

PRODUIRE DES INDICATEURS ET DES ANALYSES SCIENTOMÉTRIQUES

L'Observatoire des sciences et techniques (OST) s'appuie sur une infrastructure de données unique en France et sur des compétences fortes dans les domaines de la scientométrie et de l'analyse des systèmes de recherche et d'innovation. L'OST produit des indicateurs à l'échelle mondiale et développe des comparaisons à différentes échelles institutionnelles et géographiques. Les indicateurs sont calculés à la fois à partir de grandes bases de données internes, de données européennes et de sources ouvertes.

CARACTÉRISATION DE LA POSITION SCIENTIFIQUE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

L'OST produit annuellement des indicateurs de positionnement et de caractérisation de la recherche française. Ces indicateurs sont fournis dans le cadre d'analyses diverses, pour les établissements de recherche universitaire avec le programme Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire IPERU, le Ministère en charge de la recherche ou des publications du Hcéres. Dans l'édition 2022 de l'*État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*[16], une des contributions de l'OST a porté sur la position scientifique et technologique de la France dans la recherche sur l'environnement.

Le graphique ci-dessous est un exemple d'indicateurs simples, au niveau très agrégé des pays, qui s'appuie

16. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-84954

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES : PART MONDIALE ET CROISSANCE DES 15 PREMIERS PAYS, 2011-21

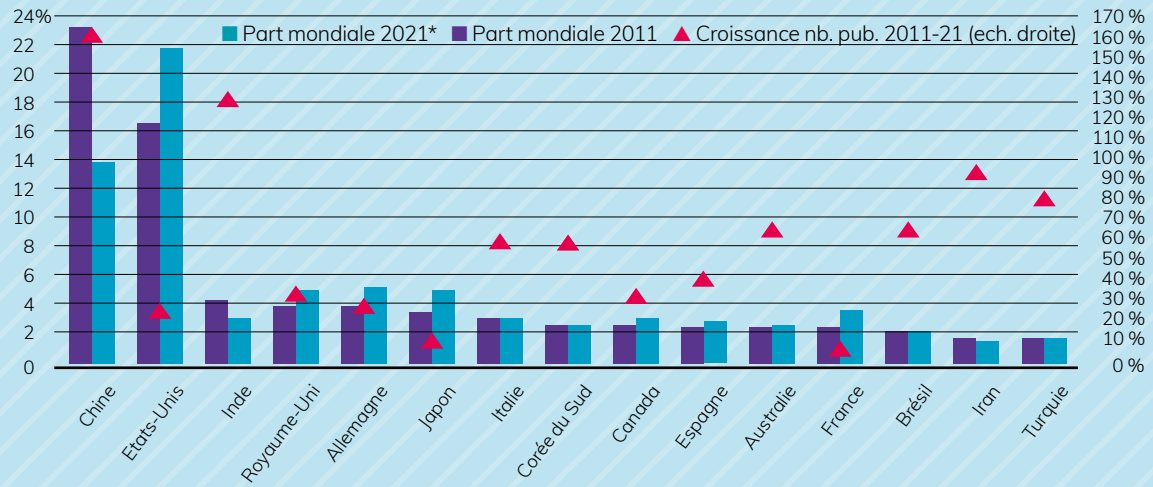

* Les données ne sont pas tout à fait complètes pour l'année 2021. Compte fractionnaire en fonction du nombre d'institutions signataires de chaque publication.
Source : Base OST, Web of Science, traitement OST.

sur l'actualisation 2022 de la base de publications de l'OST. Il compare l'évolution de la part de la France dans les publications scientifiques mondiales au cours de la dernière décennie et la croissance du nombre de ces publications avec ces mêmes indicateurs pour les 15 pays publiant le plus. Les pays émergents apparaissent bien en phase d'investissements croissants en recherche et de rattrapage en matière scientifique. Le graphique distingue aussi des évolutions différentes au sein des pays scientifiques plus anciens, que ce soit en Amérique, en Europe ou en Asie.

En 2022, l'OST a contribué à la synthèse nationale sur les mathématiques avec un rapport de caractérisation des publications de la France dans la discipline[17]. Ce travail, élaboré en lien étroit avec le comité en charge de la synthèse nationale, a notamment détaillé la position relative de la France dans les 17 domaines définis au sein de la discipline. L'analyse a aussi porté sur les publications scientifiques en mathématiques citées dans des brevets.

17. https://www.hceres.fr/fr/SNM-2022-vol-3

COMPARAISON DE DIFFÉRENTES BASES DE DONNÉES POUR ANALYSER LES PUBLICATIONS FRANÇAISES

Dans la suite des travaux engagés depuis 2018, l'OST a approfondi ses analyses à partir du portail HAL. En 2022, l'OST a également mené un projet d'exploration de la base ouverte OpenAlex. L'objectif de l'investissement sur ces bases ouvertes est double : d'une part apprécier la qualité des données et les analyses qu'elles permettent ; d'autre part mesurer dans quelle mesure le positionnement et le profil scientifique de la France est similaire ou au contraire différent lorsqu'il est observé à partir de ces bases. HAL étant l'archive nationale, elle présente un intérêt particulier pour étudier les productions françaises qui y sont signalées et pour en comparer le profil avec différentes bases internationales. Des résultats de ces explorations ont été présentées au Conseil d'orientation scientifique (COS) de l'OST. Concernant l'observation des productions des disciplines en Sciences humaines et sociales (SHS), les comparaisons entre bases vont nourrir la publication en 2023 des analyses de l'OST qui ont fait l'objet de premiers échanges avec l'Alliance Athéna[18] en 2022.

18. L'alliance Athéna réunit les principaux acteurs de la recherche publique française en Sciences humaines et sociales. Lieu de concertation, de coordination, d'impulsion et d'études, elle contribue à l'élaboration de stratégies communes pour un meilleur développement des SHS / http://www.alliance-athena.fr/

CONTRIBUTION AUX ÉVALUATIONS DES UNIVERSITÉS, ÉCOLES ET ORGANISMES DE RECHERCHE

L'OST fournit des rapports d'indicateurs dans le cadre des évaluations des universités, écoles et organismes de recherche par le Hcéres. Ces rapports sont adaptés aux spécificités de chaque entité et exploitent des données de publication, de brevets et de projets européens. En 2022, en préparation des évaluations des établissements de la vague C, l'OST a adapté sa contribution aux synthèses recherche destinées à concourir à l'évaluation intégrée des établissements.

MESURES DE L'OUVERTURE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET DE SES MODALITÉS

L'OST a organisé, en partenariat avec l'Université de Lorraine, une journée d'étude consacrée à la mesure de l'ouverture des publications. Une première session a abordé les mesures du degré d'ouverture des publications et la seconde la mesure de l'évolution des coûts associés à travers les frais de publication d'article facturés par certaines revues (*Article Processing Charges* – APC). Chacune des sessions a présenté des mesures à l'échelle nationale d'une part et au niveau d'institutions particulières d'autre part. L'ensemble des présentations des contributeurs est en ligne sur le site du Hcéres, avec une synthèse des discussions[19].

19. https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/files/journee_etude_oa_synthese_oct2022.pdf

ANALYSES THÉMATIQUES DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET DE BREVETS

L'OST renforce ses compétences de construction de corpus thématiques de publications et de brevets à partir d'analyses textuelles. Le projet d'analyse sémantique des brevets a obtenu un financement de recherche de la part de l'Office Européen des brevets. Ce projet travaille notamment sur des corpus relatifs à l'acide ribonucléique (ARN) messager et à l'intelligence artificielle.

En 2022, l'OST a engagé différents travaux d'analyse des publications et des brevets relatifs à la compréhension et au soin des cancers, ainsi que sur certaines thématiques spécifiques relatives à la recherche dans ce domaine. La participation de l'OST au projet européen INTELCOMP (2021-2023) se concentre aussi sur ce vaste domaine. Le projet développe une plateforme de connaissances pour proposer des services d'exploration et de visualisation de données dans le domaine de la recherche et de l'innovation. L'OST anime la partie du projet qui explore le potentiel de la plateforme pour caractériser le chemin d'impact des projets de recherche financés dans le domaine du cancer.

ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION

En collaboration avec le Département du numérique et des données (DND), l'OST a mis en œuvre une nomenclature disciplinaire plus précise pour sa base de publications. L'OST a aussi poursuivi la rénovation du système d'information (SI) des publications afin d'améliorer le processus de calcul des indicateurs et d'envisager des outils de visualisation plus performants.

PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

L'intégrité scientifique est définie dans le code de la recherche (article L. 211-2) comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et rigoureux. Conformément à l'article L. 114-3-1 du même code[20], en qualité d'observatoire national de la mise en œuvre des politiques d'intégrité scientifique, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) a pour mission d'assurer la promotion de cette dernière, de veiller à sa prise en compte dans les évaluations et de contribuer à l'harmonisation et à la mutualisation des pratiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en la matière.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE…

Après avoir apporté son concours à la mise en place de la prestation du serment doctoral d'intégrité scientifique, qui figure désormais dans l'arrêté fixant le cadre national de la formation et des modalités conduisant à la délivrance du doctorat[21], l'Ofis en a diffusé des éléments de décryptage (fiche pratique, dossier documentaire) et organisé, le 13 décembre 2022, avec l'Académie des sciences et le Réseau national des collèges doctoraux (RNCD), un événement visant à recueillir les témoignages de docteurs ayant volontairement prononcé le serment, avant que sa prestation ne devienne obligatoire (au 1er janvier 2023).

En réponse à l'exigence de l'article 4 du décret du 3 décembre 2021[22] demandant aux établissements de mettre en place des modalités de déport des référents à l'intégrité scientifique (RIS) en s'appuyant sur les préconisations du Hcéres, l'Ofis a défini des recommandations relatives à ces modalités de déport et rédigé une note sur la procédure interne mise en œuvre par ses soins dans le cadre de ces recommandations. L'Ofis a ainsi traité les deux demandes de déport qui lui ont été adressées pour l'année 2022.

A par ailleurs été réalisé, en collaboration avec le RESeau INTégrité scientifique (RESINT), regroupant des référents à l'intégrité scientifique en activité ou l'ayant été, un mémo d'aide à la désignation des RIS destiné aux chefs d'établissement devant en nommer un d'une part, aux référents à l'intégrité scientifique entrant en fonction d'autre part.

Quant à la rencontre annuelle avec les RIS, elle s'est tenue le 17 novembre 2022. Près de la moitié des 157 RIS répertoriés dans l'annuaire de l'Ofis se sont retrouvés pour échanger autour de l'actualité de l'intégrité scientifique. Cette journée a été l'occasion d'évoquer différentes applications du décret sur l'intégrité scientifique (rapport bisannuel, déport du RIS et recommandations de l'Ofis), ainsi que les résultats de l'enquête menée par l'Ofis sur « Qui sont les RIS en France ? ». Le RESINT a également présenté son manuel de procédures sur le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique.

20. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038588775/2023-01-18/
21.Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat / https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086
22. Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique / https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360

… AU SERVICE D'UN RÉEL ENJEU DE SOCIÉTÉ

Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société, qui y portent un intérêt croissant. Pour preuve, le grand écho (plus de 200 participants et une large couverture médiatique) rencontré par le colloque qui s'est déroulé le 9 juin 2022 au Collège de France, intitulé « Prises de parole des chercheuses et des chercheurs dans l'espace public : quels nouveaux enjeux pour l'intégrité scientifique ? »

Promoteur d'une culture partagée de l'intégrité scientifique, l'Ofis intervient dans la formation en matière d'intégrité scientifique des conseillers scientifiques et des experts du Hcéres, en particulier sur les questions de déontologie, et participe aux débats soulevés par les évolutions des pratiques de recherche, à l'instar du séminaire « Science ouverte / Intégrité scientifique » qui lui a permis de mener une réflexion croisée avec l'équipe de la coordination nationale de la science ouverte au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans le même esprit, pour répondre encore mieux aux attentes d'un public varié et sans cesse renouvelé, l'Ofis a élargi ses canaux de communication avec la publication de quatre Infolettres, l'ouverture d'un compte Twitter et, surtout, le lancement de son site web www.ofis-france.fr regroupant toutes ses productions : des fiches pratiques, une foire aux questions, un recensement des textes réglementaires, des espaces thématiques (par exemple sur les revues prédatrices), une nouvelle interface pour l'annuaire des RIS, etc.

UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Outre ses missions d'observation et de veille, de production de ressources, d'animation et de prospective conduites à l'échelle nationale, l'Ofis est actif sur le terrain international.

C'est en effet l'Ofis qui a représenté la France à Cape Town en Afrique du Sud du 29 mai au 1er juin 2022 lors de la 7e Conférence mondiale sur l'intégrité scientifique.

De plus, il convient de souligner sa contribution à deux projets de recherche européens :

- *Responsible Open Science in Europe* (ROSIE), ayant pour objectif d'identifier les nouveaux enjeux associés aux pratiques de science ouverte ;

- *Beyond Bad Apples : Towards a Behavioral and Evidence-Based Approach to Promote Research Ethics and Research Integrity in Europe* (BEYOND), retenu dans le cadre de l'appel à projets Horizon Europe, visant à favoriser une approche plus holistique de la promotion de l'intégrité scientifique et de la prévention des manquements.

Enfin, l'Ofis poursuit son travail de préparation, en partenariat avec Sorbonne Université, du colloque *European Network of Research Integrity Offices* (ENRIO) 2023 qui aura lieu les 7 et 8 septembre 2023.

COLLECTER ET TRAITER LES DONNÉES

Le Département du numérique et des données (DND) est le service d'appui indispensable au traitement des informations et des documents lors des évaluations. Moteur de la simplification des procédures, le DND concentre l'évolution du système d'information sur l'amélioration de l'expérience des usagers du Hcéres. Garant de la bonne collecte et de l'exploitation fidèle des données, il s'inscrit dans une démarche d'ouverture de celles-ci, en accord avec la politique numérique nationale et les engagements scientifiques internationaux.

UNE ÉVALUATION SIMPLIFIÉE POUR LES ENTITÉS ÉVALUÉES ET POUR LES EXPERTS

Les échanges d'informations préalables (liste précise des formations et des unités de recherche à évaluer) entre le Hcéres et les établissements ont été complètement digitalisés. Ils passent désormais par une plateforme interactive qui constitue le socle d'une véritable base de référence des données décrivant les entités évaluées.

De même, le dépôt des dossiers d'autoévaluation – moment important de l'évaluation – n'est plus réalisé sur la plateforme générique nationale PELICAN mais sur celle propre au Hcéres, dont l'usage aisé a été salué par les entités évaluées.

Par ailleurs, grâce au logiciel de gestion des écoles doctorales édité par l'association Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM), il est maintenant possible d'alimenter automatiquement les dossiers d'autoévaluation avec les données concernant les formations du 3e cycle, ce qui allège la charge de travail des établissements. Au vu des bons résultats constatés, il est envisagé d'étendre ce type de collaboration à d'autres acteurs du même domaine métier, et de l'élargir à d'autres sources de données (*cf. infra*).

Toujours dans un esprit de simplification, le Hcéres a rendu public à la fin de l'année 2022 un outil d'extraction des productions scientifiques publiées ou référencées dans l'archive ouverte Hyper Article en Ligne (HAL)[23]. Grâce à lui, les laboratoires s'appuyant sur HAL disposent en quelques clics d'un document recensant leurs productions et pouvant être joint tel quel à leur dossier d'autoévaluation. Apprécié par le comité des utilisateurs de HAL, cet outil est disponible en permanence et peut être utilisé en dehors du cadre de l'évaluation. Il est à noter que son code source sera le premier à faire l'objet d'une publication sous licence libre par le Hcéres.

Comme pour les entités évaluées, une attention particulière a été portée à la simplification du travail des experts qui réalisent les évaluations. En 2022, le Hcéres a formalisé un appel à candidatures public pour leur recrutement. Pour sa seconde itération, ce processus s'est modernisé pour simplifier la soumission des candidatures et leur instruction par les départements d'évaluation. En parallèle, la dématérialisation des procédures se poursuit.

À partir de novembre 2022, un espace en ligne s'est ouvert progressivement aux experts pour leur permettre d'effectuer leurs demandes de réservation de transport et d'hébergement en vue de l'organisation des entretiens avec les entités évaluées. D'autres fonctionnalités, à l'instar de la simplification des états de frais, viendront prochainement compléter ce service facilitateur des missions des experts.

23. https://appui-evaluation.hceres.fr/hal

LES BÉNÉFICES DE LA GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

L'année 2022 a été marquée par une collecte systématisée de données lors de l'autoévaluation des formations et des unités de recherche. En effet, en cohérence avec les standards européens, les données sont un élément de preuve parmi d'autres sur lesquelles l'entité évaluée s'appuie pour procéder à des analyses et montrer de manière objective les résultats qu'elle a obtenus. Une nouvelle plateforme consacrée à la vérification des données collectées a conduit à améliorer leur qualité, bien que des progrès soient encore souhaitables.

La difficulté principale réside dans l'effort fourni par les entités évaluées pour produire ces informations essentielles tant à leur évaluation qu'à leur pilotage. Pour faciliter ce travail, le DND a rencontré tout au long de l'année les acteurs qui assurent la production et la circulation de la donnée dans le monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) :

- L'administratrice des données, des algorithmes et des codes sources du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que la sous-direction des Systèmes d'information et d'études statistiques (SIES) ;
- Les éditeurs de systèmes d'information : ADUM, Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur (AMUE), Projet Commun de la Scolarité (PCScol), Accès Multi-Établissements aux THèses, à l'International et au Suivi des doctorants/docteurs (AMETHIS) ;
- Les associations professionnelles : Association des directeurs des systèmes d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche (A-DSI), Association des vice-présidents en charge du numérique (VP-Num) ;
- L'Agence nationale de la recherche (ANR).

Enfin, en accord avec la Loi pour une République numérique[24], le Hcéres réfléchit à la construction d'une politique d'ouverture progressive de différentes données relevant de l'évaluation. Ce sujet a été évoqué lors du colloque sur l'ouverture des données de l'action publique (« L' action publique des données & Les données de l'action publique »), qui s'est tenu en octobre 2022 à la Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme de Strasbourg.

24. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : UNE MISSION EN PROGRESSION POUR LE DND

Le DND a accompagné la création de l'Agence nationale tunisienne d'Évaluation et d'Accréditation (ATEA) en apportant son expertise en matière de définition du système d'information.

Le département a également accueilli, pour des sessions de formation, l'équipe informatique de l'Agence Nationale d'évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Maroc (ANEAQ).

Enfin, le développement d'un traitement automatique permet au Hcéres d'alimenter régulièrement la base européenne *Database of External Quality Assurance Results* (DEQAR) avec ses rapports d'évaluation portant sur les établissements et les formations, que ce soit en France ou dans le monde.

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE ET DES COMPÉTENCES ÉLARGIES

Après avoir dû faire face à une importante baisse des effectifs en 2021, le DND a procédé à des recrutements ciblés pour reconstituer une équipe polyvalente et mobilisée sur les sujets essentiels en 2022.

La réorientation des postes ouverts a rendu possible l'internalisation de toutes les compétences nécessaires à la conception, la fabrication et l'hébergement d'applications web modernes et ergonomiques. En diminuant ainsi le recours à des prestataires extérieurs, le Hcéres améliore la maîtrise de son système d'information (SI).

Quant à l'ouverture d'un poste d'ingénieur en fouille de textes, elle renforce le potentiel d'exploitation de ces technologies nouvelles, que ce soit pour analyser le corpus des rapports d'évaluation dans le cadre d'études ou pour diminuer la charge de travail lors de traitement de données non-structurées.

MOYENS

Le Hcéres mobilise des fonctions scientifiques et des fonctions d'appui pour la conduite des évaluations, des fonctions spécialisées en matière de collecte et de gestion de données ou d'intégrité scientifique, ainsi que des fonctions supports classiques d'une administration publique.

MÉTIERS ET FONCTIONS

Les fonctions scientifiques sont exercées à titre principal (avec des personnels à temps plein au Hcéres) ou, très majoritairement, à titre secondaire : en dehors des enseignants-chercheurs ou des chercheurs retraités, les personnels en question ont un employeur principal et sont placés en délégation au Hcéres, dans le cas des conseillers scientifiques, ou sont en situation de cumul d'activité pour les chargés de mission scientifique. Les experts au sein des comités d'évaluation ont eux aussi une activité par ailleurs et sont mobilisés de façon ponctuelle. Tous ces collaborateurs à temps partiel ou occasionnels perçoivent une indemnité et bénéficient, dans le cas des conseillers scientifiques, d'une décharge de service et d'enseignement.

Les fonctions d'appui à l'évaluation regroupent des personnels permanents, dont les anciennes appellations (chargés de projet, chargés d'étude, chargés d'évaluation, chargés de gestion administrative) ont fait l'objet d'une uniformisation – en lien avec une requalification des postes – en 2022. Deux vocables sont dorénavant employés au sein du Hcéres : chargés de projet et, plus rarement, assistants d'évaluation.

Les fonctions de bibliomètre et d'ingénieur en science des données sont très présentes aujourd'hui à l'OST. D'autres fonctions continuent d'être développées, en matière d'intégrité scientifique notamment.

Les fonctions support au sein du Hcéres sont pour partie spécifiques : la volumétrie des évaluations, le nombre de déplacements à organiser, de rapports à produire, etc. font que certaines activités sont opérées sur un mode industriel, pour traiter des flux importants, rationaliser la chaîne de production ou de transmission, dématérialiser les procédures. Ces activités, qui peuvent être présentes dans d'autres administrations publiques, sont l'objet d'une attention toute particulière au Hcéres compte tenu des volumes et des enjeux.

Depuis le passage au statut d'autorité publique indépendante (API), les fonctions support classiques d'une administration publique, en ce qui concerne les ressources humaines, les finances et les achats, le système d'information, la communication, etc. ont été renforcées.

Face à cette diversité et aux enjeux de la transformation, le Hcéres a engagé un travail sur plusieurs fronts :

■ L'organisation et les pratiques concrètes au sein de chaque département :

– Missions, responsabilités, compétences mobilisées, charge de travail effective, répartition de la charge dans le temps, typologie ;

– Réorganisations, plus ou moins amples, conduites dans plusieurs départements ;

■ Le recrutement : la prospective en matière d'emplois et de compétences et les pratiques concrètes de recrutement sont un enjeu crucial, dans un contexte de plus en plus concurrentiel sur le marché du travail ;

■ La politique salariale : étant donné la diversité des statuts d'emploi et des profils de recrutement dans les différents départements, un travail important est à conduire sur la grille des rémunérations et la politique indemnitaire à des fins d'harmonisation.

92 PERSONNELS SCIENTIFIQUES*

DONNÉES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (% PERSONNES PHYSIQUES) PAR PROFIL *

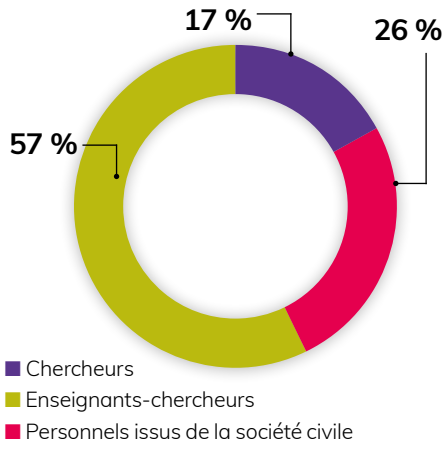

RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT ET PAR PROFIL *

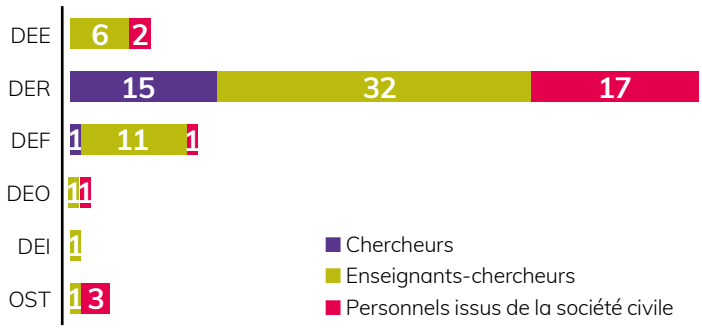

RÉPARTITION DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT ET PAR GENRE *

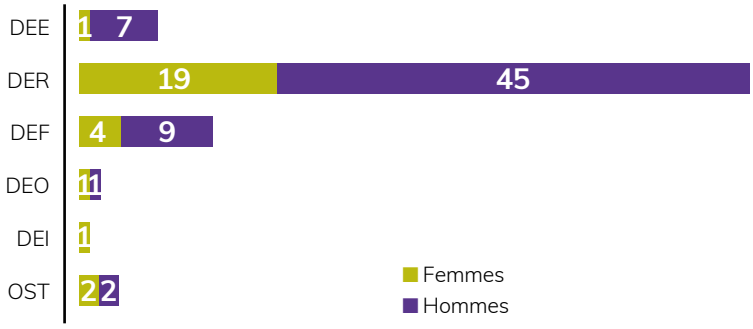

* Les enseignants-chercheurs exerçant la direction des départements et les conseillers chargés d'une mission spécifique ne sont pas comptabilisés dans les données de ces graphiques.

118 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DONNÉES AU 31/12/2022

RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PERSONNES PHYSIQUES) PAR STATUT

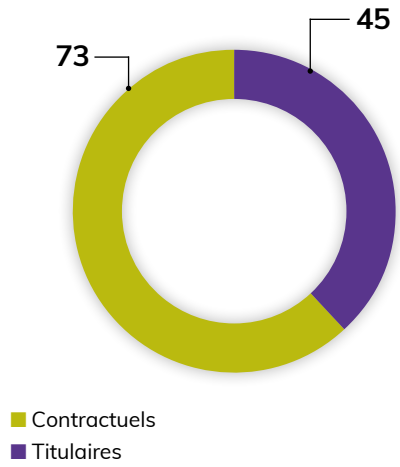

RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (% PERSONNES PHYSIQUES) PAR DÉPARTEMENT

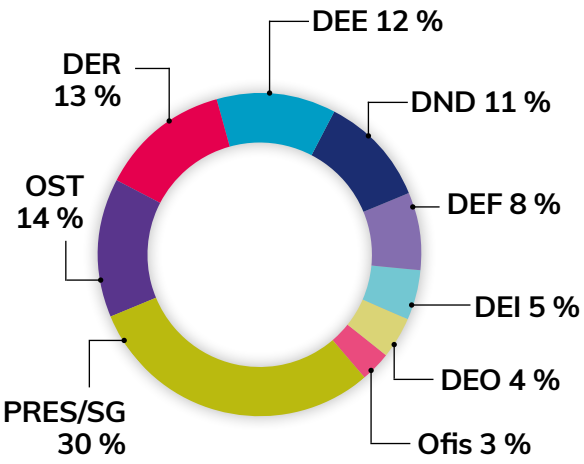

RÉPARTITION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR GENRE

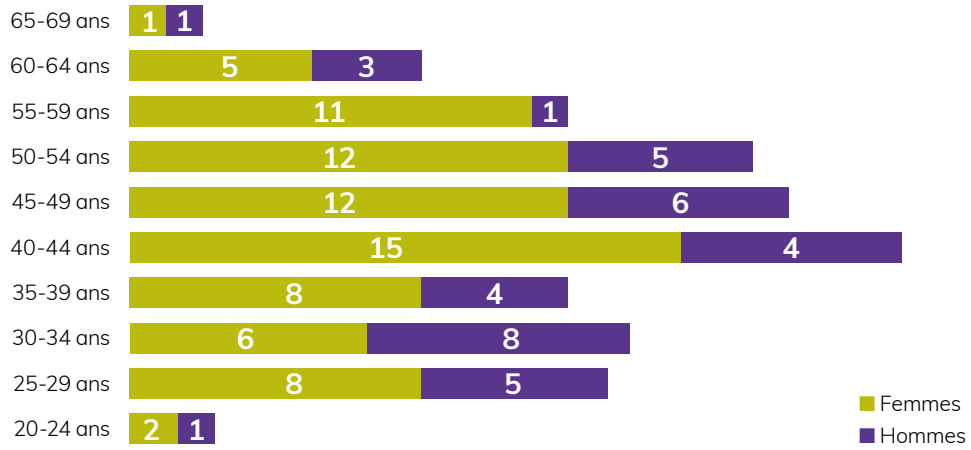

BUDGET

Disposant de la personnalité morale depuis le passage au statut d'autorité publique indépendante le 1er janvier 2022, le Hcéres élabore et adopte son budget propre (auparavant agrégé à celui de l'État). Ses ressources relèvent de deux programmes au sein du budget de l'État : le programme 150 (« formations supérieures et recherche universitaire »), qui représente la part principale, et le programme 172 (« recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »).

En 2022, le Hcéres s'est vu attribuer un plafond d'emplois autorisé de 120 équivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) et une dotation de 20 858 000 €. Cette dotation versée par l'État a constitué près de 97 % de ses ressources.

Le Hcéres a bénéficié de recettes propres, à hauteur de 731 423 € en 2022. Celles-ci correspondent essentiellement à des prestations de l'Observatoire des sciences et techniques (OST) et à des évaluations facturées surtout à des établissements étrangers ou nationaux privés.

Les dépenses de personnels représentent près de 57 % des dépenses et se décomposent en deux grands postes : la masse salariale pour les personnels administratifs et techniques et les indemnités versées aux directeurs en délégation, aux conseillers scientifiques, aux membres du collège et aux experts.

Par rapport au plafond d'emplois attribué pour 2022 (120 ETPT), le Hcéres a consommé 104 ETPT. Cet écart s'explique par des recrutements intervenus tardivement, au deuxième semestre 2022, mais qui pèseront en année pleine en 2023. Le taux d'exécution relativement faible sur les dépenses de personnel s'explique par la modification tardive (décembre 2022) organisant l'indemnisation des experts.

Les autres dépenses de fonctionnement représentent 42 % des dépenses totales du Hcéres.

38 % de ces dépenses de fonctionnement sont consacrées à l'immobilier (loyers et charges). Les autres postes de dépenses importants pour le Hcéres sont les compensations versées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise à disposition de conseillers scientifiques, les frais de transport et d'hébergement et les dépenses liées au numérique. Les déplacements dans le cadre des comités d'évaluation ayant repris en 2022 à la faveur d'une nette amélioration de la situation sanitaire, le budget prévu à cet effet a entièrement été consommé.

Enfin, les dépenses d'investissement sont très modérées et correspondent principalement à des dépenses numériques (achat, maintenance et souscription de logiciels, achat de matériels).

	Budget 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Taux d'exécution
Dépenses de personnel (y compris CAS pensions)	12 240 000 €	10 476 600 €	85 %
Autres dépenses de fonctionnement	8 202 394 €	7 730 774 €	94 %
Dépenses d'investissement	350 000 €	135 000 €	38 %
Total	20 792 394 €	18 342 374 €	88 %

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN 2022 (EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT)

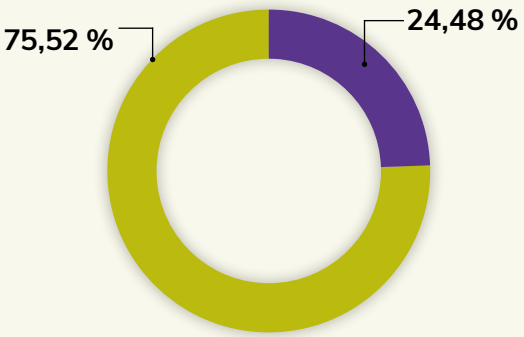

RÉPARTITION DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022 (EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT)

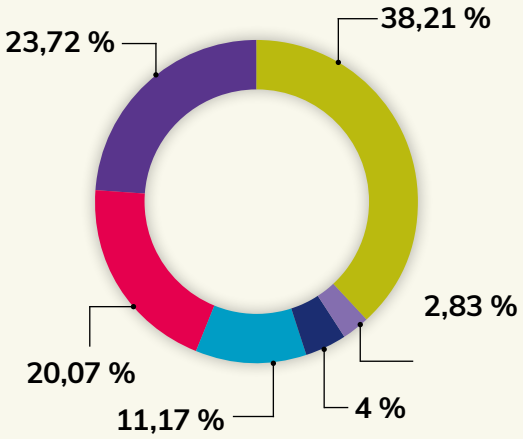

Le Hcéres s'inscrit dans une logique permanente de rationalisation des achats, avec un taux de marchés mutualisés de 76 %.

La répartition par type de marché en cours d'exécution au Hcéres est représentée ci-après.

MARCHÉS > 40 000 € HT (2022)

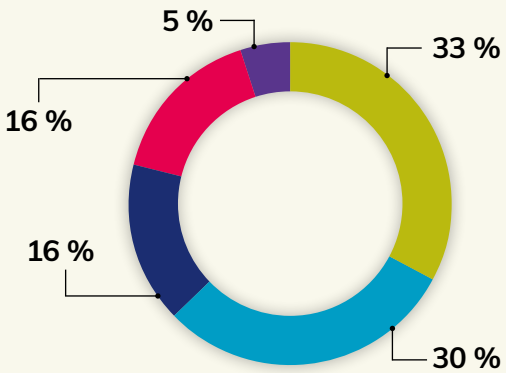

TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE

TRAJECTOIRE POUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La pérennisation et l'urbanisation du système d'information de l'évaluation sont l'une des premières priorités du Département du numérique et des données (DND) pour l'année 2023. Après quinze ans de service en effet, le cœur du système permettant la gestion des experts, des comités d'évaluation et des rapports a montré ses limites. Il sera remplacé progressivement, périmètre par périmètre, pour notamment améliorer l'efficacité de chaque étape des processus administratifs, logistiques et financiers. La durée de cette opération est estimée à deux années.

S'agissant plus particulièrement de l'évaluation, le DND travaillera à l'étude de l'exploitation des données ouvertes de Parcoursup[25] en vue de simplifier la collecte des données des formations, d'en faciliter l'analyse par les experts et de nourrir les travaux de l'Observatoire de l'enseignement supérieur (OES).

Par ailleurs, le DND interviendra en support de la mission confiée par le législateur à l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) de collecter et d'analyser les rapports bisannuels sur l'intégrité scientifique produit par chaque entité ayant une activité de recherche en France. La première collecte aura lieu fin 2023.

De manière générale, les systèmes d'information poursuivront leur modernisation pour faciliter la vie de leurs usagers en assurant la sécurité des données et l'efficience des moyens employés.

25. Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

Le changement de statut du Hcéres a engendré un certain nombre de coûts, qui se feront encore sentir, en particulier pour la mise en place d'outils de gestion des ressources humaines, dont un véritable système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH), mais également du fait des obligations réglementaires, comme le paiement de la taxe sur les salaires. Il s'agira aussi de pouvoir faire face à l'augmentation générale des prix des biens et services.

Cependant, des économies continueront à être réalisées grâce à un certain nombre d'efforts de rationalisation :

- Dématérialisation accrue des processus permettant des gains importants dans la gestion des frais de mission ;

- Mutualisation accrue des achats au travers de marchés de la Direction des achats de l'État (DAE) ou en passant par des centrales d'achat et planification d'ensemble des opérations de commande publique du Hcéres ;

- Gestion rigoureuse des locaux et des charges afférentes et mise à disposition d'espaces auprès de partenaires.

Les prévisions prenant en compte ces divers éléments devront permettre au Hcéres de mettre en œuvre des mesures nouvelles :

- Le renouvellement continu du vivier des conseillers scientifiques sur la base d'une convention moyenne de remboursement aux établissements d'une durée plus longue mais aussi plus coûteuse qu'auparavant, ce qui aura des conséquences sur l'enveloppe de fonctionnement ;

- Le déploiement de nouveaux projets, à l'instar du développement d'applications numériques et de l'Observatoire de l'enseignement supérieur (OES) dont la préfiguration a été lancée ;

- Le développement des ressources propres, notamment à travers les prestations facturées par le Hcéres à d'autres entités.

TRAJECTOIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Une revalorisation des indemnités versées aux experts sera mise en place en 2023. Elle a été prévue par un décret et un arrêté en date du 20 décembre 2022 pour tenir compte de l'inflation – les derniers décret et arrêté datant de 2015 – et mieux prendre en considération les fonctions de président et de vice-président de comité d'experts, ainsi que se rapprocher des usages des partenaires en la matière.

Le Hcéres envisage également de pérenniser un dispositif indemnitaire de fin d'année mis en place fin 2022 pour les personnels contractuels, lié à l'engagement et à la manière de servir, pour ses agents contractuels qui constituent plus de 60 % de ses effectifs.

Par ailleurs, dans un souci d'attractivité, le Hcéres a fait le choix de proposer à ses personnels de bénéficier, à côté des possibilités de restauration collective existantes, de titres-restaurant à compter du 1er février 2023.

Enfin, le Hcéres a obtenu, pour l'année 2023, un plafond d'emplois de 124 équivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) et un nombre de 130 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre. Cette progression du nombre d'ETPT par rapport à 2022 (+4) permettra de poursuivre la montée en compétences, à la fois sur les fonctions cœur de métier de l'évaluation et sur certaines fonctions support, ainsi que le développement des missions nouvelles. Ceci se fera cependant en parallèle d'une rationalisation de l'organisation, en gageant sur des économies faites sur les autres fonctions support, à la faveur de l'automatisation, de la dématérialisation et de la refonte des processus d'évaluation.

L'ORGANIGRAMME DU HCÉRES

FÉVRIER 2023

Ressources humaines
Myriam Amimeur

Finances, achats & services
Camille Jannic

Affaires juridiques
Sophie Decker-Nomicisio

Affaires générales
Aude Berviller

Communication
Alexandre Arlin

Secrétaire général
Stéphane Le Bouler

Secrétaire générale adjointe
Camille Jannic

Agent comptable
José Morales

Fondé de pouvoir
Olivier Héliès

DEE
Département d'évaluation des établissements

Directeur
Pierre Glaudes

Chef de département
Florian Marquis

DEO
Département d'évaluation des organismes

Directeur
Bernard Larrouturou

Cheffe de département
Sylvie Moreau

DER
Département d'évaluation de la recherche

Directeur
Éric Saint-Aman

Directeur adjoint
Olivier Bonneau

Cheffe de département
Astrid Lanoue

DEF
Département d'évaluation des formations

Directrice
Lynne Franjié

Cheffe de département
Stéphanie Brandin

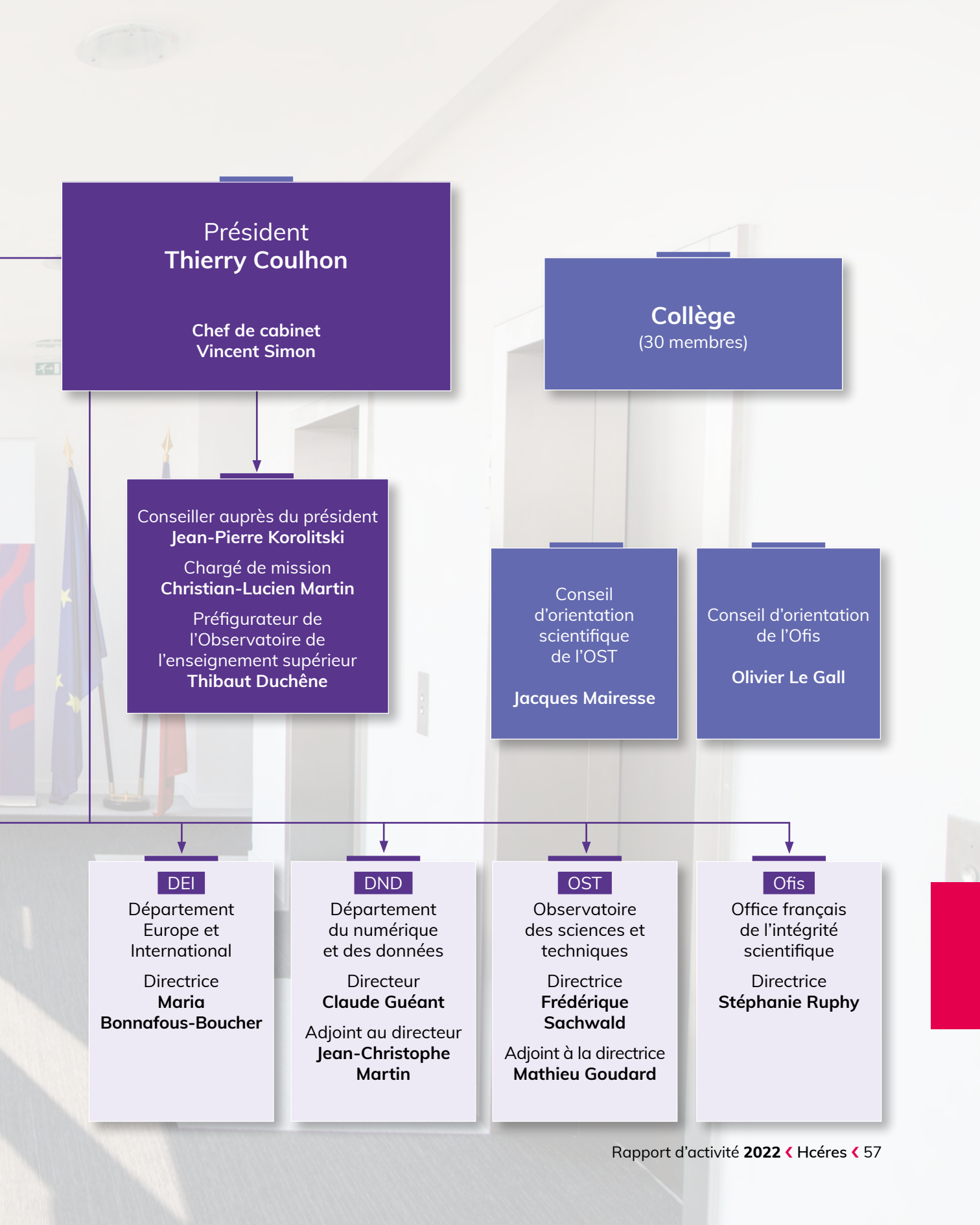
Président
Thierry Coulhon
Chef de cabinet
Vincent Simon
Collège
(30 membres)
Conseiller auprès du président
Jean-Pierre Korolitski
Chargé de mission
Christian-Lucien Martin
Préfigurateur de l'Observatoire de l'enseignement supérieur
Thibaut Duchêne
Conseil d'orientation scientifique de l'OST
Jacques Mairesse
Conseil d'orientation de l'Ofis
Olivier Le Gall
DEI
Département Europe et International
Directrice
Maria Bonnafous-Boucher
DND
Département du numérique et des données
Directeur
Claude Guéant
Adjoint au directeur
Jean-Christophe Martin
OST
Observatoire des sciences et techniques
Directrice
Frédérique Sachwald
Adjoint à la directrice
Mathieu Goudard
Ofis
Office français de l'intégrité scientifique
Directrice
Stéphanie Ruphy

GLOSSAIRE

A-B

AAI	Autorité administrative indépendante
A-DSI	Association des directeurs des systèmes d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche
ADUM	Accès doctorat unique et mutualisé
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AMETHIS	Accès Multi-Établissements aux THèses, à l'International et au Suivi des doctorants/docteurs
AMAQ-SUP	Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
AMUE	Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur
ANEAQ	Agence nationale d'évaluation d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Maroc
ANR	Agence nationale de la recherche
ANVUR	*Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca* (Italie)
APC	*Article Processing Charges*
API	Autorité publique indépendante
AQAS	*Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengängen* (Allemagne)
ARACIS	Agence roumaine d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur
ARN	Acide ribonucléique
ATEA	Agence nationale tunisienne d'Évaluation et d'Accréditation
Auref	Alliance des universités de recherche et de formation
BEYOND	*Beyond Bad Apples : Towards a Behavioral and Evidence-Based Approach to Promote Research Ethics and Research Integrity in Europe*
BFUG	*Bologna follow-up Group*
BRGM	Bureau des recherches géologiques et minières
BUT	Bachelor universitaire de technologie

C

CAA	*Commission for Academic Accreditation* (Émirats arabes unis)
CCP	Commission consultative paritaire
Cdefi	Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CDEFM	Conférence des directeurs des écoles françaises de management
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion
CGE	Conférence des grandes écoles
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIC	Centre d'investigation clinique
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
CoARA	*Coalition on Advancing Research Assessment*
Comue	Communauté d'universités et d'établissements
COMP	Contrat d'objectifs, de moyens et de performance
CONEAU	*Comisión Nacional de Evaluación y Acreditación Universitaria* (Argentine)
CoNRS	Comité national de la recherche scientifique placé auprès du CNRS
COS	Conseil d'orientation scientifique
CP-CNU	Commission permanente du Conseil national des universités
CSA	Comité social d'administration
CSS	Commissions scientifiques spécialisées
CTI	Commission des titres d'ingénieur
CY	Cergy Paris Université

D

DAE	Direction des achats de l'État
DEE	Département d'évaluation des établissements
DEF	Département d'évaluation des formations
DEI	Département Europe et International
DEO	Département d'évaluation des organismes
DEQAR	*Database of External Quality Assurance Results*
DER	Département d'évaluation de la recherche
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DFA	Diplôme de formation approfondie
DFG	Diplôme de formation générale
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DNA	Diplôme national d'art
DND	Département du numérique et des données
DNSEP	Diplôme national supérieur d'expression plastique
DORA	*Declaration on Research Assessment* / Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche

E

EASSH	*European Alliance for Social Sciences & Humanities*
ECA	*European Consortium for Accreditation in Higher Education*
EESPIG	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
EIGSI	École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels de La Rochelle
EMORI	Programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (Union européenne)
ENIB	École nationale d'ingénieurs de Brest
ENQA	*European Association for Quality Assurance in Higher Education*
ENRESSH	*European Network for Research Evaluation in the Social Sciences and the Humanities*
ENRIO	*European Network of Research Integrity Offices*
ENS	École normale supérieure
ENSISA	École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EQAR	*European Quality Assurance Register for Higher Education*
ESA	École supérieure des agricultures
ESAIP	École supérieure angevine d'informatique et de productique
ESG	*European standards and guidelines*
ESIGELEC	École supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITC	École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
EPE	Établissement public expérimental
ESR	Enseignement supérieur et Recherche
ESTIA	École supérieure des technologies industrielles avancées
ETP	Équivalent temps plein
ETPT	Équivalent temps plein annuel travaillé

F-G-H

FAGE	Fédération des associations générales étudiantes
FESIC	Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif
FIESA	Salon de l'enseignement supérieur en Argentine
GIR	Grande infrastructure de recherche nationale
HAL	Hyper Article en Ligne - portail d'archives ouvertes
HAQAA2	Harmonisation de l'enseignement supérieur africain, de l'assurance qualité et de l'accréditation
Hcéres	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HEC	École des hautes études commerciales

GLOSSAIRE

I-J-K-L

IDEX	Initiative d'excellence
IEA	Institut d'études avancées de Paris
IEP	Institut d'études politiques
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INP	Institut national polytechnique
INQAAHE	*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education*
INRAe	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Inria	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INSA	Institut national des sciences appliquées
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPERU	Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire
IRAP	Institut de recherche en astrophysique et planétologie
IRCOM	École supérieure des humanités et du management
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
LERU	Ligue européenne des universités de recherche
LMD	Licence-Master-Doctorat
LPR	Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030

M-N

MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MOET	Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam
MoU	*Memorandum of Understanding*
NTE	Nouvelles Technologies de l'Énergie

O-P-Q

OA	*Open Access*
OES	Observatoire de l'enseignement supérieur
Ofis	Office français de l'intégrité scientifique
OST	Observatoire des sciences et techniques
PCScol	Projet commun de la scolarité
PFUE	Présidence française du Conseil de l'Union européenne
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PSL	Université Paris Sciences et Lettres
QAN	*Quality audit network*

RST

RH	Ressources humaines
RIS	Référent à l'intégrité scientifique
RESINT	RESeau INTégrité scientifique
RNCD	Réseau national des collèges doctoraux
ROSIE	*Responsible Open Science in Europe*
SIES	Systèmes d'information et d'études statistiques
ST	Sciences et technologies
SVE	Sciences du vivant et environnement
SHS	Sciences humaines et sociales
SI	Système d'information
SIRH	Système d'information et de gestion des ressources humaines

U-V

UCA	Université Côte d'Azur
Udice	Universités de recherche françaises
UMR	Unité mixte de recherche
UNEF	Union nationale des étudiants de France
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VP-Num	Association des vice-présidents en charge du numérique

W-X-Y-Z

WASCAL	*West African Science Service on Climate Change and Adapted Land Use*
WHEC	*World Higher Education Conference*

Crédits photos :

Page 6 : Jean-Bernard Vernier/JBV Photos ;
Pages 10-11 : DR ;
Pages 24-25 :
Bernard Girette (PFUE, Ofis), Florence Brochoire (IEA) ;
Hcéres, Co ARA
Page 26 : Bernard Girette, Hcéres
Inrae/Ifremer : Hcéres

Évaluation · Recherche · Enseignement supérieur

Hcéres

RETROUVEZ-NOUS
EN LIGNE

hceres.fr

Hcéres

@Hceres_

Hcéres